

Le **C**ontact

de chez nous

Journal trimestriel d'information municipale de Sainte-Sophie / Volume 5, n° 4 - Édition décembre 2018



Sainte-Sophie Municipalité de Sainte-Sophie

TABLE DES MATIÈRES

Conseil municipal	4
Éditorial	5
Actualité	7
Mot mystère.....	17
Informations municipales	19
Loisirs, culture et vie communautaire	
Travaux publics	21
Urbanisme	26
Sécurité incendie.....	28
Partenaires	31
Collectes sélectives.....	35

Le bulletin trimestriel est imprimé à 7 400 exemplaires, distribué à chaque porte sur le territoire et publié sur le site Web de la municipalité. La Municipalité se réserve le droit d'adapter les textes et la publicité pour les besoins de la publication. Les textes de collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Sophie.

Conception et réalisation

Louise Gallant, mairesse

Lise Bouvier, secrétaire à l'administration

Sandra Lévis, adjointe administrative et directrice des communications

Impression : Imprimerie BEL inc.

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec

ISSN 2292-7212

ISSN 2292-7220 (Internet)

Municipalité de Sainte-Sophie

2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784 | 1 877 438-7784

Suivez-nous
stesophie.ca



Heures d'ouverture administration

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Heures d'ouverture urbanisme

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h à 12 h

Conseil municipal		
Louise Gallant	Mairesse	Résidence : 450 431-7168 / lgallant@stesophie.ca
Sophie Astri	Conseillère, district 1	Résidence : 450 432-2778 / sastri@stesophie.ca
Claude Lamontagne	Conseiller, district 2	Résidence : 450 530-9874 / clamontagne@stesophie.ca
Linda Lalonde	Conseillère, district 3	Résidence : 450 432-9487 / llalonde@stesophie.ca
Éric Jutras	Conseiller, district 4	Résidence : 514 886-6525 / ejutras@stesophie.ca
Guy Lamothe	Conseiller, district 5	Résidence : 450 432-6578 / glamothe@stesophie.ca
Normand Aubin	Conseiller, district 6	Résidence : 450 438-3196 / naubin@stesophie.ca
Administration		
Matthieu Ledoux	Directeur général	450 438-7784, poste 5202 / mledoux@stesophie.ca
Sandra Lévis	Adjointe adm. et directrice des communications	450 438-7784, poste 5217 / slevis@stesophie.ca
France Charlebois	Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe	450 438-7784, poste 5212 / fcharlebois@stesophie.ca
Finances		
Sophie Plouffe	Directrice générale adjointe et secrétaire.-trésorière adj.	450 438-7784, poste 5208 / splouffe@stesophie.ca
Josée Paquette et Karine Caron	Réceptionniste	450 438-7784, poste 5225 / evaluation@stesophie.ca
Urbanisme		
Alexandre Larouche	Directeur	450 438-7784, poste 5206 / alarouche@stesophie.ca
Brigitte Leroux	Directrice adjointe	450 438-7784, poste 5203 / bleroux@stesophie.ca
Martine Major	Secrétaire	450 438-7784, poste 5201 / mmajor@stesophie.ca
Travaux publics		
Martin Pagé	Contremaître	450 438-7784, poste 5270 / mpage@stesophie.ca
Suzie Coutu	Secrétaire	450 438-7784, poste 5249 / scoutu@stesophie.ca
Marielle Bélanger	Secrétaire	450 438-7784, poste 5241 / tp@stesophie.ca
Loisirs		
Martin Paquette	Directeur	450 438-7784, poste 5237 / mpaquette@stesophie.ca
Johanna Fontaine	Coordonnatrice	450 438-7784, poste 5229 / jfontaine@stesophie.ca
Céline Le Bire	Secrétaire	450 438-7784, poste 5221 / loisirs@stesophie.ca
Marielle Lafrance	Bibliotechnicienne	450 438-7784, poste 5231 / biblio@stesophie.ca
Sécurité incendie		
Ghislain Grenier	Directeur	450 438-7784, poste 5250 / ggrenier@stesophie.ca
Pascal Grenier	Directeur adjoint	450 438-7784, poste 5260 / pgrenier@stesophie.ca
Lise Bouvier	Secrétaire	450 438-7784, poste 5211 / incendie@stesophie.ca
Télécopieur		
Administration	450 438-1080	Loisirs 450 438-8181
Urbanisme	450 438-0858	Travaux publics 450 438-9606



De gauche à droite : Guy Lamothe, Claude Lamontagne, Éric Jutras, Normand Aubin, Linda Lalonde, Louise Gallant, mairesse, Sophie Astri.

Districts électoraux : stesophie.ca

La mairesse siège à tous les comités municipaux.

Sophie Astri, district n° 1 : Loisirs et culture (FOC); Mesures d'urgence; Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord (TAC); Office municipal d'habitation.

Claude Lamontagne, district n° 2 : Comité de vigilance; Convention collective SCFP; Développement économique; Finances; Mesures d'urgence; Travaux publics.

Linda Lalonde, district n° 3 : Finances; Mesures d'urgence; Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord; Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord (TAC).

Éric Jutras, district n° 4 : Développement économique; Loisirs et culture (FOC); Mesures d'urgence.

Guy Lamothe, district n° 5: Convention collective Syndicat des pompiers et pompières du Québec; Mesures d'urgence; Sécurité publique / Incendie; Urbanisme.

Normand Aubin, district n° 6 : Comité de vigilance; Conventions collectives / SCFP et Syndicat des pompiers et pompières du Québec; Mesures d'urgence; Office municipal d'habitation; Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord; Sécurité publique / Incendie; Travaux publics; Urbanisme.

Sophiennes, Sophiens,

En octobre 2017, nous vous informions que toutes les unités d'évaluation seraient visitées par des évaluateurs afin de vérifier l'exactitude des données aux dossiers des propriétés en prévision du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière prévu en 2019. Ce rôle triennal d'évaluation foncière détermine la valeur d'une propriété pour une période de trois ans, soit pour les années 2019, 2020 et 2021. Cette valeur est basée sur l'analyse du marché en date du 1^{er} juillet 2017 et est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment les transactions effectuées sur les maisons du secteur environnant et le marché immobilier. De plus, la valeur de votre propriété pourrait aussi varier selon les rénovations ou modifications majeures effectuées durant ces trois années. Le montant de votre nouvelle évaluation sera indiqué sur le compte de taxes de l'année 2019, lequel vous sera transmis par la poste vers le 15 janvier 2019. D'ici à cette date, vous pouvez consulter le site Web à Service en ligne, Rôle d'évaluation du citoyen, afin de connaître cette nouvelle évaluation. Il vous est possible de contester la valeur attribuée à votre propriété au rôle d'évaluation en effectuant une demande de révision à la MRC de la Rivière-du-Nord au plus tard le 30 avril 2019. Pour plus d'informations, veuillez consulter mrcrdn.qc.ca.

Connaissez-vous ces personnes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie de notre collectivité et qui favorisent le sentiment d'appartenance de notre communauté? Des personnes remplies de talents et de compétences diverses qui, par leur engagement citoyen, s'unissent pour soutenir différents organismes. Elles leur permettent d'atteindre leurs objectifs et de valoriser leur mission première. Elles favorisent de manière inclusive le changement et le développement grâce aux efforts collectifs. Elles sont l'essence même des organismes communautaires. Des hommes et des femmes qui partagent leur expérience et leur temps dans la création de projets porteurs et de ressources pour notre milieu. Ils sont des bénévoles! Chacun est unique et précieux pour sa participation active et pour sa contribution à une cause sociale. Ils portent en eux la vraie nature d'une société en santé soit l'implication sociale. En octobre dernier, le conseil municipal a souligné le travail exceptionnel de ces personnes qui permettent aux organismes communautaires de rayonner. Un hommage leur a été rendu pour les remercier et leur exprimer leur valeur inestimable. Au nom de toutes les Sophiennes et de tous les Sophiens, merci!

Chaque année, cette période en est une de solidarité et de partage. Nous mettons à contribution plusieurs ressources pour pallier à des besoins qui sont présents, et ce, pourtant, toute l'année durant. Nous unissons nos cœurs et nous donnons la main pour offrir aux gens dans le besoin un moment de réconfort. Noël, c'est la fête des enfants, c'est la fête du partage, c'est la fête de l'amour des autres. Soyons généreux en tous points. Si vous désirez parrainer une famille vous pouvez le faire. Contactez-moi! Toute l'équipe de la municipalité vous souhaite, pour 2019, de la santé, de la prospérité, du bonheur, de la joie et la paix dans votre cœur. Que ce Nouvel An apporte sérénité et un vent de renouveau. Joyeux temps des Fêtes à chacun de vous!



Mairesse,

Sophiennes, Sophiens,

In October 2017, we informed you that all dwellings and evaluable units would be visited by appraisers, in order to verify the accuracy of the data on file for various properties. These visits will be carried out in anticipation of the new triennial assessment roll scheduled for 2019. This triennial role assess and determines the value of a property for a period of three years, and will be effective for the years 2019, 2020 and 2021. The new value given to a property is based on a market analysis date of July 1, 2017. The analysis is based on several factors such as: transactions made on homes in the surrounding area and the real estate market. The amount of your new municipal assessment will be shown on the property tax bill for the year 2019, which is scheduled to be mailed out by January 15, 2019. If you wish to enquire about the new evaluation of your property prior to that date, you can consult the Web site at Online Service, Citizen Evaluation Role, to find out about this new evaluation. However, should you be in disagreement with the new value assigned to your property, it is possible for you to appeal against it by submitting a request for an evaluation review to the MRC of Rivière-du-Nord. This request must be made no later than April 30, 2019. For further information, we do encourage you to consult to website of the MRC of Rivière-du-Nord at : www.mrcrdn.qc.ca. . Furthermore, we wish to remind you that the value of your property may also vary depending on any major renovation or changes carried out to your property during these three years.

In a different order of ideas, do you know which type of people in our community help make significant contributions to improving the quality of life in our collectivity and help foster a sense of place in our community? These special people are filled with talents and many skills who through their civic commitment unite to support different organisms. These people also help promote inclusive change and development through their collective efforts. These people are the essence of community organizations. These people are men and women that share their experience and their time in order to create promising projects and resources for our community. These people are known as: Our volunteers!! Each and every one of them is unique and valuable for their active participation and contribution to social causes. They truly represent the importance of social involvement. Last October, City Council highlighted and paid tribute to the exceptional work and importance of these people, therefore giving community organizations a time to shine. In the name of all Sophiennes and all Sophiens, we thank you!

Every year, this period is marked by kind actions of unity and sharing. We unite our hearts and extend a helping hand to those in need of comfort. Christmas is a special time for all the children, a time for sharing and is the celebration of the love of others. Let's be generous in every way we can ! If you wish to help out and sponsor one of many families in need, we strongly encourage you to do so ! Contact me and I will gladly help put you in contact with a family! On behalf of myself and the whole team of the Municipality, we wish you all, health, prosperity, happiness, joy and peace in your heart for 2019. May this New Year bring serenity and a wind of renewal to all. Happy holidays to each and every one of you!

Mayor,



ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

Les citoyennes et citoyens qui désirent assister aux assemblées régulières du conseil municipal sont conviés aux dates suivantes :

- 15 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 3 septembre
- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 10 décembre

Les assemblées régulières se dérouleront à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à compter de 19 h. Vous pouvez voir la diffusion en direct des assemblées sur la page Facebook de la municipalité.

SERVICE D'ASSISTANCE D'URGENCE

NOUVEAU!

Le service des travaux publics se dote d'un service d'assistance d'urgence en dehors des heures administratives. Ce service est en vigueur et géré par la centrale d'appels et de répartition Cauca, pour le traitement des appels d'urgence. Lorsque vous constatez un incident de nature urgente les soirs, fins de semaine, jours fériés, etc., tel qu'un effondrement de la chaussée, risque d'inondation, obstruction majeure de voie de circulation, vous pouvez composer sans frais le 1 800 565-0911.

L'équipe de répartition prendra en charge l'appel et sera en mesure de contacter les responsables selon la demande. Une bonification dans le cadre de l'amélioration continue du service offert aux citoyens.



Jean Coutu

NOS PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ SONT PRÉSENTS SUR PLACE

POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS, RÉALISER LES TESTS REQUIS ET ASSURER LES SUIVIS NÉCESSAIRES.

(AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS)

Pharmacie Pierre et Olivier Dannel
2370, boul. Ste-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2V3
Télécopieur : 450 431-5591

Tél. : 450 431-5151

SERVICE DE LIVRAISON




PIERRE ET OLIVIER DANDEL

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi : 9h à 21h
Samedi : 9h à 20h
Dimanche : 10h à 20h

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Le dimanche 14 octobre, à l'occasion d'un brunch, le conseil municipal, accompagné de notre députée du comté de Prévost et ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, rendait hommage aux bénévoles de Sainte-Sophie. Une activité de reconnaissance pour souligner l'implication de ces hommes et de ces femmes qui contribuent de façon significative au développement de notre communauté par leur dévouement et leur générosité. Dans un monde où le temps s'enfuit à toute allure, dans un monde où l'argent impose sa culture, dans un monde où, parfois, l'indifférence isole, ces gens qui, par souci du sort de leur prochain, prennent de leur temps pour tendre la main.

Bénévole de l'année 2018

Cette année, la bénévole qui s'est démarquée par son engagement hors du commun et par la richesse de ses actions : félicitations à la récipiendaire, M^{me} Sophie Young de l'organisme Humanichat.



Prix Hommage bénévolat-Québec

Ce prix est remis par le gouvernement du Québec pour reconnaître l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec. Il vise à récompenser les efforts fournis par des citoyennes et des citoyens dans leur communauté ainsi que l'action menée par des organismes en vue de promouvoir et de favoriser l'engagement bénévole. Félicitations à Mme Diane Robitaille, du Comité des Loisirs du lac Breen, pour plus de 40 ans d'implication au sein de la communauté.



Médaille de la gouverneure du Canada

C'est avec un grand plaisir que madame la mairesse a remis, au nom de la gouverneure générale du Canada, la Médaille du souverain pour les bénévoles à M^{me} Sylvie Mayrand de l'école Jean-Moreau pour sa contribution exceptionnelle auprès des enfants.





SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MESSAGERIE

La Municipalité de Sainte-Sophie vous offre un service d'appels automatisés permettant aux citoyens et commerçants desservis par le réseau d'aqueduc de recevoir rapidement et efficacement des avis par différents moyens de communication tels que téléphonie, courriel ou messagerie texte, selon leur préférence, relatifs à diverses situations jugées urgentes telles que les avis d'ébullition d'eau, de bris de conduite d'aqueduc ou de mesures d'urgence.

Nous souhaitons être en mesure de joindre et d'informer les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc, dans les meilleurs délais possibles, lorsque certaines

situations importantes surviennent. Ce service est offert gratuitement. La Municipalité vous invite à vous inscrire sur le site Web au stesophie.ca.



**SYSTÈME
AUTOMATISÉ
DE MESSAGERIE**

Les coordonnées et renseignements enregistrés ne seront pas utilisés à des fins de télémarketing et demeureront strictement confidentiels.

Y participer, c'est s'informer!

LÉGALISATION DU CANNABIS Cadre réglementaire Municipalité de Sainte-Sophie



La loi fédérale sur la légalisation du cannabis est entrée en vigueur le 17 octobre dernier. Le conseil municipal, en marge de cette légalisation, a adopté le règlement n° 1251, intitulé : Amendement au règlement n° SQ-902 relatif aux nuisances lors de l'assemblée du 6 novembre 2018. Ledit règlement stipule : La consommation de cannabis constitue une nuisance et est prohibée sur l'ensemble du domaine public, notamment les rues, les trottoirs, les parcs et les grands espaces publics. Cependant, la consommation de cannabis sera autorisée lors de fêtes ou d'activités municipales lorsque la Municipalité mettra à la disposition du public une aire ouverte prévue à cette fin.

La Municipalité souhaite assurer un milieu de vie sain et sécuritaire à ses citoyens et invite la population à respecter cette réglementation afin d'offrir un environnement convivial à tous.



Succursale St-Jérôme
Succursale Faubourg Boisbriand

annie.charron@banquescotia.com
<http://cfr.banquescotia.com/acharron>
514-886-9933



Annie Charron
Conseillère en financement résidentiel



En tant que conseillère en financement résidentiel de la Banque Scotia, je m'engage à vous offrir un excellent service et des solutions hypothécaires innovatrices adaptés à vos besoins.

ÉVALUATION GRATUITE

Kathleen Labonté

courtier immobilier résidentiel

- SERVICE PROFESSIONNEL DE QUALITÉ
- ASSURANCE **Tranquilli-T** **Intégri-T**
- PHOTOGRAPHIE PROFESSIONNELLE
- PUBLICITÉ CIBLÉE
- HOME STAGING & VISIBILITÉ

AVEC VOUS À
SANTÉ-SOPHIE
DEPUIS *7ans*

RE/MAX
RE/MAX DE L'AVENIR INC.
AGENCE IMMOBILIÈRE

450 712-9894
450 431-1515



kathleen.labonte@remax-quebec.com
WWW.KATHLEENLABONTE.COM

L'UNIQUE RÉFÉRENCE
en immobilier à Sainte-Sophie

À LA MÉMOIRE DE

Monsieur André Beaulieu
1963-2018 (6 septembre)

Madame Murielle Nadeau
1947-2018 (12 septembre)

Madame Simone Paul
1956-2018 (21 septembre)

À la douce mémoire des gens qui nous ont quittés dernièrement, nous garderons de beaux souvenirs des moments passés en votre compagnie. À toutes les familles endeuillées, nos sincères condoléances! L'amour de ceux qui vous entourent reconfortera votre cœur.

Louise Gallant, mairesse
et le conseil municipal



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'année 2018 aura été marquée par une véritable transformation du Code de la sécurité routière. On note un nombre impressionnant de changements apportés tant au point de vue des habitudes de conduites, des exigences réglementaires quant aux équipements, en plus d'une augmentation importante de certaines amendes. De quoi s'y perdre.

Dépassement, cyclistes et piétons

Il existe maintenant une distance minimale à respecter pour pouvoir dépasser légalement un cycliste ou un piéton qui circule soit sur la chaussée, sur l'accotement ou sur une voie cyclable qui n'est pas séparée par un élément physique (comme une barrière ou une chaîne de trottoir). Cette distance varie en fonction de la vitesse permise à l'endroit où s'effectue le dépassement. Cette distance est de 1,5 m sur les routes où la limite est de plus de 50 km/h et de 1 m sur les routes où la limite est de 50 km/h ou moins. À noter que le tout s'accompagne, en tout temps, de l'obligation de ralentir, lors du dépassement.

Ceinture de sécurité

L'amende pour le non-port (ou le port inadéquat) de la ceinture de sécurité passe maintenant de 200 \$ à 300 \$.

Cellulaire

Les amendes sont maintenant fixées entre 300 \$ et 600 \$. Les points d'inaptitudes passent à 5. Quant aux récidivistes, ils seront passibles d'une suspension immédiate du permis de 3, 7 ou 30 jours selon qu'il s'agit d'une première, deuxième ou troisième récidive et que celles-ci sont subséquentes sur une période de deux ans.

Zones scolaires

Les amendes pour excès de vitesse en zone scolaire seront doublées, comme dans les zones de travaux. De plus, gare à celui qui désobéirait à un brigadier scolaire ou un agent de la paix responsable du passage des étudiants. L'amende varie maintenant entre 200 \$ et 400 \$, en plus de 4 points d'inaptitude.

Matière qui se détache d'un véhicule

En réponse au cas des « igloos sur route », sachez que les véhicules n'ayant pas été correctement déneigés et qui seraient porteur de neige ou de glace susceptible de se détacher du véhicule lors du transport pourront être sanctionnés s'ils représentent un danger pour les autres usagers de la route. Cela s'ajoute à l'obligation déjà existante de s'assurer qu'aucune matière ne peut se détacher d'un véhicule circulant sur un chemin public.

Les pneus d'hiver

À compter de l'année 2019, la période obligatoire pour les pneus d'hiver commence désormais le 1^{er} décembre.



Source : Chronique juridique, La Voix du Vrac, septembre - octobre 2018



ENTREPRISES **LEBLANC**

9330-3105 Qc inc.

RBQ : 5417-6995-01

ACTUALITÉ



Excavation

Installations sanitaires
Transport en vrac
Drainage
Démolition



SYSTÈME
ENVIRO))SEPTIC

Ecoflo[®]

BIONEST

Incorporé à l'environnement^{MD}

Déneigement

Résidentiel /Commercial
Secteur limité

Service de sablage
disponible sur appel



450.675.2183

514.966.0659

info@excavationrivenord.ca

EXCAVATIONRIVENORD.CA

Paieement  **Square** disponible



G.D.
SERVICES
ENTRETIEN
EXT. COMPLET
450 822-3487

g.d.services2017@gmail.com

Tonte
Taille
Tourbe
Tempo
Déchaume
Déneigement
toit et balcon

GERMAIN

POUR ÊTRE SÉCURITAIRE, INSTALLEZ VOS PNEUS D'HIVER!

La Sûreté du Québec désire rappeler aux automobilistes qu'ils doivent obligatoirement munir leur véhicule de pneus d'hiver pour circuler sur les routes du Québec. En effet, le Code de la sécurité routière prévoit que tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver, du 15 décembre au 15 mars inclusivement.

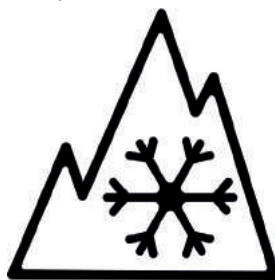
La Sûreté du Québec assure une vigie constante et redouble d'attention pour améliorer la sécurité routière. Se prémunir de pneus d'hiver constitue l'un des moyens nécessaires afin d'assurer vos déplacements de façon sécuritaire. Les propriétaires de véhicules non-conformes s'exposeront à une amende minimale de 200\$ plus les frais. L'obligation des pneus d'hiver vise essentiellement à accroître la sécurité routière.

Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1^{er} mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est toutefois interdite en dehors de cette période.

Adapter sa conduite aux conditions de la route. Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (Csr), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante

ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

L'importance de bien déneiger sa voiture. Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de signalement et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.



La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à consulter les sites Internet du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec et de la Société de l'Assurance Automobile du Québec, afin de mieux connaître les règles de sécurité routières.

Bon hiver à tous!

Service des communications
Sûreté du Québec
Région de l'Outaouais - Laurentides
819 779-6228
www.sq.gouv.qc.ca

COMPTE DE TAXES EN LIGNE



INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT

Aujourd'hui, le numérique est partout dans nos vies. Voilà! est une plateforme qui permet aux citoyens de Sainte-Sophie d'accéder à leur compte de taxes en ligne, et ce, gratuitement. De plus, vous pouvez vous abonner afin de le recevoir en ligne pour l'année suivante. Voilà! est construit pour s'adapter à la réalité, c'est la nouvelle ère qui vous offre un service direct numérique.

Pour vous inscrire et connaître la procédure, rendez-vous au stesophie.ca.

COMITÉ DE VIGILANCE

Le 12 septembre dernier, le Comité a réalisé une visite terrain du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. Des représentants de Waste Management étaient présents pour fournir des explications et répondre aux questions tout au long du circuit.

Le Comité a pu en apprendre sur le fonctionnement des équipements et les opérations en cours. De plus, l'autobus a effectué un arrêt à la station de traitement des eaux, où des explications détaillées ont été fournies sur la quantité d'eau traitée, les étapes du traitement, la façon de gérer les boues, etc.

Après la visite, le Comité a discuté de la performance environnementale du lieu d'enfouissement. Waste Management a expliqué qu'en 2017, 60 % du biogaz généré par le site de Sainte-Sophie a permis d'approvisionner en énergie l'usine de papier Rolland; le 40 % restant a été brûlé, tel qu'il est requis par la réglementation. Plusieurs autres sujets ont été discutés avec le Comité le 12 septembre, dont les suivants :

- L'été dernier, Waste Management a planté 9 hectares de saules au site de Sainte-Sophie. Cela fait partie d'un projet de recherche qui vise à évaluer la capacité des saules à s'alimenter à partir des eaux usées du site, limitant leur rejet.
- Depuis 2018, Waste Management a amorcé des activités d'information et de consultation sur un projet d'agrandissement de son site à Sainte-Sophie pour la poursuite de ses opérations actuelles sur ce qui est appelé la zone 6. Le rôle du Comité est d'être gardé informé de l'avancement du projet.

www.vigilancewmste-sophie.org

Terrassements

François Desroches

9165-6231 Québec inc.

- Excavation & Terrassement
- Terre • Sable • Gravier • Pose de tourbe
- Membrane solage • Drain Français • Asphalte
- Fosse septique • Champs d'épuration
- Déneigement commercial et Plex
- Démolition • Décontamination

Commercial & Résidentiel



RBQ : 8336-8944-32

450 436-6678 • 450 560-0608

108 rue Pascal Ste-Sophie Qc J5J 1V7

**Profitez d'un crédit d'impôt de 20 %
sur une installation septique
et/ou un drain français.**

Contactez-nous pour connaître les modalités
de cette offre. ESTIMATION GRATUITE
www.terrassementfrancoisdesroches.com
info@terrassementfrancoisdesroches.com



Gagnantes septembre 2018

M^{mes} Lucie Giroux, Lise Mony et Colette Taillon

Réponse septembre 2018 : MASQUE

Relevez le défi!

Envoyez votre coupon-réponse **avant le 11 janvier 2019** au 2199, boulevard Sainte-Sophie, J5J 1A1 ou par courriel au courrier@stesophie.ca.

Trois (3) noms seront pigés parmi les participants; chacun recevra une carte-cadeau de 25 \$ d'un commerçant local.

Nous vous rappelons qu'un seul bulletin de participation par personne est permis et vous devez être résident de Sainte-Sophie et âgé de 16 ans et plus.

THÈME : LE FROID

Mot de 7 lettres

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

THÈME : LE FROID

- A -	Dégel	- G -	- J -	Piste	Sous zéro
Arctique	Degrés	Gelée	Janvier	Polis	Sport
Avale		Givre	Joie	Polaire	
	- E -	Glace		Pôle Nord	- T -
- B -	Engelure	Glacial	- L -		Transis
Baisse	Ennuis	Glaçon	Laine	- R -	
Blanc	Esquimaux	Grêle	Lésion	Réchauffer	- V -
Bleu	Étiolés	Grelotter	Loisir	Record	Veine
Bonnet				Refrigeration	Verre
Borde	- F -	- H -	- M -	Remède	Vive
	Fatigue	Habillé	Menace	Retour	
- C -	Ferme	Habit	Misère	Rigide	
Congélation	Février	Hiver	Motoneige	Rigueur	
Conserver	Figés			Rougi	
Coûte	Frémir	- I -	- P -		
	Frigide	Iceberg	Patins	- S -	
- D -	Frileuse	Igloo	Pénétré	Saler	
Décembre	Frimas		Périr	Sécher	
Défier	Fuite		Pied	Souci	

I	L	B	A	I	S	S	E	S	R	E	R	E	H	C	E	S	P
G	L	A	C	E	I	P	I	E	D	F	U	A	E	I	A	F	E
U	M	E	I	J	S	U	C	R	G	R	B	Q	R	M	V	R	R
O	A	N	O	C	N	H	S	E	G	I	F	P	I	S	T	E	I
R	E	I	V	N	A	J	E	T	T	G	E	R	A	T	T	M	R
R	E	A	E	U	R	L	R	O	R	I	F	N	L	T	C	I	E
E	E	L	F	A	T	I	G	U	E	D	O	N	O	U	I	R	L
C	D	F	E	V	R	I	E	R	C	E	T	L	P	T	E	N	A
O	E	I	R	R	I	U	D	R	O	E	E	S	E	S	O	L	S
R	M	E	G	I	G	V	E	T	N	R	S	O	Q	S	E	M	B
D	E	R	V	I	G	V	E	N	G	E	L	U	R	E	L	E	D
G	R	R	R	A	R	E	O	E	E	G	I	C	E	E	L	R	N
R	D	E	C	E	M	B	R	E	L	M	O	I	G	L	O	O	R
E	T	V	S	R	L	E	L	A	A	U	P	E	I	N	I	U	E
B	R	N	E	A	S	E	C	U	T	V	D	B	E	S	S	R	I
E	O	F	N	I	G	O	X	E	I	I	A	L	E	T	I	U	F
C	P	C	M	E	N	A	C	E	O	H	O	L	B	O	R	D	E
I	S	O	U	S	Z	E	R	O	N	P	E	N	E	T	R	E	D

TAXES MUNICIPALES

Versements pour 2019

- 1^{er} versement : 20 février
- 2^e versement : 24 avril
- 3^e versement : 27 juin
- 4^e versement : 5 septembre

Façons de faire votre paiement

- Guichet automatique ou au comptoir de caisses populaires.
- Accès-D Desjardins, composez le 1 800 caisses.
- Internet : Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Royale, Banque de Montréal, Banque Scotia, Banque Laurentienne et Banque TD.
- Chèques postdatés.
- Réception de l'hôtel de ville (argent comptant, paiement direct, chèque, carte Visa ou MasterCard).

Vous pouvez obtenir gratuitement l'information concernant l'évaluation et les taxes municipales de votre propriété au stesophie.ca avec le programme Voilà! Inscrivez-vous!



AVIS DE PROCÉDURE POUR LES DOSSIERS AYANT DES TAXES ÉCHUES DEPUIS 2017

Au 31 octobre 2018, le solde des taxes municipales en souffrance pour l'année 2017 s'établissait à environ 265 000\$. En février 2019, la Municipalité entamera des procédures de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes afin de récupérer ces sommes. Veuillez effectuer, dans les plus brefs délais, le paiement du solde échu à votre dossier. Nous vous remercions de votre collaboration.



RHÉAL FORTIN
Député de Rivière-du-Nord
Bureau de circonscription
161, rue de la Gare
Bureau 305
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 2B9
Téléphone : 450 565-0061
rheal.fortin@parl.gc.ca

Suivez-moi
sur Facebook et Twitter

*La période des Fêtes
est un temps pour l'émerveillement,
le bonheur et la réflexion.
Que mes meilleurs vœux
vous accompagnent
tout au long de la nouvelle année!*

LICENCES DE CHIEN 2019 DISPONIBLE DÈS JANVIER

L'entreprise Inspecteur Canin est mandatée par la Municipalité pour faire respecter la réglementation municipale concernant la garde des animaux domestiques et offre le service de vente à domicile de licences. Advenant votre absence lors de leur passage, chaque propriétaire est responsable de s'assurer que leurs chiens détiennent une licence valide.

COÛT DE LA LICENCE

Toute personne possédant un chien doit obtenir une licence au coût de 25 \$ en vertu du règlement et munir ledit animal de cette licence portant le numéro dudit permis pour l'année courante. Les citoyens âgés de 60 ans et plus pourront se prévaloir, sur dépôt d'une pièce de résidence avec date de naissance, d'une exemption de paiement pour une première licence. La deuxième est facturée au coût tarifaire inscrit.

DURÉE DE VALIDITÉ

Toute licence émise en vertu du présent règlement est annuelle (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et expire le 31 décembre de chaque année et ne peut être transférée ou remboursée. Pour les citoyens âgés de 60 ans et plus, la licence est valide pour toute la durée de vie de l'animal.

ANIMAUX PERDUS OU ERRANTS

Vous avez perdu votre animal de compagnie, avez trouvé un animal errant ou avez une plainte à formuler, communiquez avec Inspecteur Canin pour les informer de la situation.

COMMENT SE PROCURER UNE LICENCE ET MODE DE PAIEMENT

- à la réception de l'hôtel de ville (comptant, paiement direct, chèque, Visa ou MasterCard),
- par téléphone : 450 438-7784 (Visa ou MasterCard),
- par envoi postal (chèque au nom de la municipalité, vos coordonnées (nom, adresse, téléphone, date de naissance) ainsi que les informations sur votre chien (sexe, race, couleur et nom),
- chez Inspecteur Canin situé au 1728, route 335 à Saint-Lin-Laurentides, par Paypal sur le site Web de Inspecteur Canin.

À SAVOIR

Il est permis de garder un maximum de quatre animaux par unité d'occupation et ses dépendances, soit deux (2) chiens et (2) chats.

Tout chien de race Bull terrier, Staffordshire Bull terrier, American Bull terrier, American Staffordshire terrier (pitbull) ou tout chien dont l'apparence et les caractéristiques physiques sont essentiellement semblables à celles des chiens visés, la garde est prohibée et aucune licence ne pourra être émise.

Pour l'élevage, vous devez vous procurer un permis de chenil auprès du service d'urbanisme.

Téléphone : 450 439-9683
Web : www.inspecteurcanin.net
Courrier électronique : administration@inspecteurcanin.net
Facebook : InspecteurCaninSt-Lin-Laurentides

Loisirs

HIVER 2019

CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

DÉFILÉ DE NOËL

FÊTE DES
NEIGES

PROGRAMMATION
SEMAINE DE LA RELÂCHE

COORDONNÉES

Service : 2212, rue de l'Hôtel-de-Ville
Postale : 2199, boul. Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1
Téléphone : 450 438-7784
Télec. : 450 438-8181
Internet : stesophie.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Pour la période des Fêtes, les bureaux seront fermés du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

Contact

Martin Paquette, directeur
450 438-7784, poste 5237
mpaquette@stesophie.ca

Johanna Fontaine, coordonnatrice
450 438-7784, poste 5229
jfontaine@stesophie.ca

Céline Le Bire, secrétaire
450 438-7784, poste 5221
loisirs@stesophie.ca

Marielle Lafrance, bibliotechnicienne
450 438-7784, poste 5231
biblio@stesophie.ca

Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 11 h à 18 h
Mercredi à vendredi : 12 h à 20 h 30
Samedi : 9 h à 16 h 30



- Parc Bellevue : 425, rue Gascon
- Parc Breen : 409, rue des Loisirs
- Parc Brière #1 : 296, rue Metthé
- Parc Brière #2 : rue des Cèdres
- Parc Clearview : rue du Domaine
- Parc des Chutes-de-New Glasgow : 500, chemin de l'Achigan Ouest
- Parc Duquette : rue Duquette
- Parc halte routière : boul. Ste-Sophie
- Parc Lionel-Renaud : 2181, rue de l'Hôtel-de-Ville

- Parc Racine : 320, 5^e Avenue
- Parc Roland-Guindon : 113, rue du Cap
- Parc Sophie-Masson : 400, montée Masson
- Parc Vianney-Dupré : montée Masson
- Piste cyclable (accès)
 - rue de Val-des-Chênes
 - rue Louis
 - rue des Pins
 - rue Lemming

PAVILLONS MUNICIPAUX ET GYMNASES

- Bellevue : 425, rue Gascon
- Racine : 320, 5e Avenue
- Lionel-Renaud : 2181, rue de l'Hôtel-de-Ville
- Lucette-Carey : 2172, boul. Sainte-Sophie
- École Jean-Moreau : 2334, rue Saint-Joseph
- École du Joli-Bois : 100, rue de Val-des-Chênes
- École du Grand-Héron : 1131, montée Morel

LOCATION DE SALLES

	Résident	Non-résident
Bellevue	200 \$	300 \$
Racine	200 \$	300 \$
Lionel-Renaud		
Petite salle :	225 \$	350 \$
Grande salle :	300 \$	450 \$

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes applicables. Le locataire devra déposer une somme de soixante-quinze dollars (75 \$). Cette somme sera remboursée au locataire si les lieux sont propres et nettoyés à la satisfaction du représentant de la Municipalité.

INSCRIPTION

- En ligne : stesophie.ca
- En personne : service des loisirs, culture et vie communautaire
- Une preuve de résidence vous sera exigée lors de l'inscription.
- Il est important de respecter les dates d'inscription afin de vous assurer d'avoir votre place.

- Pour les non-résidents, un tarif supplémentaire de 20 \$, plus taxes, doit être ajouté aux frais d'inscription.
- Prix régulier pour le 1^{er} cours. Si la même personne s'inscrit à plus d'un cours (★) un rabais de 25 % sera applicable sur les cours supplémentaires. Applicable pour les résidents seulement.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- En ligne au stesophie.ca : cartes Visa ou MasterCard.
- En personne : argent comptant, cartes Visa ou MasterCard, débit et chèque (libellé au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie).
- Au moment de l'inscription, le tarif des activités doit être acquitté en totalité. Nos tarifs incluent les taxes.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Avant le début de l'activité : Pour chaque inscription, remboursement total des frais moins les frais d'administration de 20 \$.
- Après le début de l'activité : Aucun remboursement n'est accordé à l'exception d'un billet médical attestant de l'incapacité de la personne inscrite à participer à l'activité. Ce remboursement est sans frais d'administration, au prorata de la participation.

ATELIERS CULTURELS ET SPORTIFS - HIVER 2019

INSCRIPTION À COMPTER DU 10 DÉCEMBRE 2018

DÉBUT DES COURS LE 19 JANVIER 2019

ABDOS-FESSES DE FER ★

Ce cours de musculation vous offre des exercices fonctionnels conçus pour développer votre tonus musculaire, votre endurance et votre force en ciblant particulièrement les muscles fessiers et les abdominaux.

Professeure : Katy de Denus

	16 ans et +
	23 janvier (durée 12 semaines)
	Mercredi 18 h 45 à 19 h 45
	86 \$
	Pavillon Lionel-Renaud
	12 participants maximum Relâche le 6 mars

BALLET CLASSIQUE 4-6 ANS

Ce cours permet la compréhension de son corps dans l'espace, l'appréciation musicale ainsi que le développement de la créativité apportée aux mouvements.

Professeure : Laurie Babineau

	4-6 ans
	20 janvier (durée 15 semaines)
	Dimanche 10 h à 11 h
	73 \$
	École du Grand-Héron
	15 participants maximum Costume suggéré : collant rose, maillot rose, demi-pointes roses et jupe rose

ATELIER DE CIRQUE

Au programme : trapèze, tissus, foulards, balles, diabolos, bâtons-fleurs, acrobaties, pyramides, équilibre sur boule, rola-bola, et plus encore!

Info gymnacrique : acrobaties au sol, pirouettes à deux, grosse pyramides, parcours et parkour. Un super mélange de gymnastique, de cheerleading et de cirque.

Professeur : Cirque Vire-Volte

	2-4 ans	5-10 ans	11-16 ans	Gymnacrique 5 - 10 ans
	20 janvier (durée 10 semaines)			
	Dimanche 15 h 15 à 16 h	Dimanche 14 h 45 à 16 h	Dimanche 17 h 10 à 18 h 25	Dimanche 16 h 10 à 17 h 10
	16 h 15 à 17 h			
	103 \$	171 \$		141 \$
	École Jean-Moreau			
	7 participants maximum		8 participants maximum	
	Pour le groupe de 2-4 ans, la présence d'un parent accompagnateur est obligatoire. Relâche le 3 mars.			



BALLET CLASSIQUE 7-10 ANS

Ce cours permet l'exploration de la danse classique à travers un apprentissage varié de la base selon la méthode Cecchetti.

Professeure : Laurie Babineau

	7-10 ans
	20 janvier (durée 15 semaines)
	Dimanche 11 h à 12 h
	73 \$
	École du Grand-Héron
	15 participants maximum Costume suggéré : collant blanc, maillot noir, demi-pointes roses et jupe noire

CARDIO INTERVAL ★

Le cours CARDIO INTERVAL est une combinaison d'exercices de cardio et de musculation.

Professeure : France Malette

	14 ans et +	
	22 janvier (durée 12 semaines)	
	Mardi 18 h 30 à 19 h 30	Jeudi 18 h 45 à 19 h 45
	86 \$	
	Pavillon Racine	
	14 participants maximum	

DANSE CRÉATIVE

Ce cours permet l'initiation aux mouvements ainsi que la découverte de différents rythmes musicaux grâce au travail et à l'encouragement entre le parent et l'enfant.

Professeure : Laurie Babineau

	3 ans
	20 janvier (durée 15 semaines)
	Dimanche 9 h à 9 h 45
	55 \$
	École du Grand-Héron
	12 participants maximum
	Costume suggéré : collant rose, maillot rose, demi-pointes roses et jupe rose
	Parent accompagnateur obligatoire



CARDIO LATINO ★

Êtes-vous prêts pour la fiesta? C'est exactement ça, le programme CARDIO LATINO. C'est une fête de fitness et de danse latine exaltante, efficace, facile à suivre, pour brûler les calories et amener des millions de personnes vers la joie et la santé.

Professeure : Katy de Denus

	14 ans et +	
	21 janvier (durée 12 semaines)	
	Lundi 17 h 30 à 18 h 30	Mercredi 17 h 30 à 18 h 30
	86 \$	
	Pavillon Lionel-Renaud	
	25 participants maximum	
	Relâche le 4 et le 6 mars	

BOOSTER VOTRE MÉMOIRE

NOUVEAU!

Comment le cerveau fonctionne? Conservez votre mémoire, stimulez-la grâce à ces ateliers enrichissants, très formateurs et amusants.

Professeure : Louise Lamoureux

	Adulte
	24 janvier (durée 10 semaines)
	Jeudi 13 h à 15 h
	25 \$
	Pavillon Lucette-Carey
	12 participants maximum

FUSION ★

NOUVEAU!

Exercices physiques combinant différentes techniques de pilates, yoga et essentrics.

Professeure : France Malette

	14 ans et +	
	22 janvier (durée 12 semaines)	
	Mardi 19 h 35 à 20 h 35	Jeudi 19 h 50 à 20 h 50
	83 \$	
	Bellevue	Racine
	12 participants maximum	

GUIRE COURS PRIVÉS

NOUVEAU!

Apprendre à lire la musique et à jouer de la guitare.

Professeur : Roger Hubert

	8 à 14 ans	15 à 17 ans	Adulte
	21 janvier (10 semaines)		
	Lundi 14 h 30 à 15 h 15 ou 15 h 15 à 16 h ou 16 h à 16 h 45 ou 16 h 45 à 17 h30		
	169 \$	192 \$	216 \$
	Pavillon Lucette-Carey		
	1 participant		



GUIRE COURS EN GROUPE

NOUVEAU!

Apprendre à lire la musique et jouer de la guitare

Professeur : Roger Hubert

	8 à 14 ans	15 à 17 ans	Adulte
	21 janvier (10 semaines)		
	Lundi 18 h à 19 h 30 ou 19 h 30 à 21 h		
	68 \$	76 \$	81 \$
	Pavillon Lucette-Carey		
	8 participants Relâche 11 février et le 11 mars		

DANSE URBAINE HIP HOP

Ce cours fait beaucoup bouger les ados tout en leur apprenant le côté urbain de la danse.

Professeur : Simon Kavanagh

	6-9 ans	10-13 ans
	25 janvier (durée 15 semaines)	
	Vendredi 18 h 15 à 19 h 15	Vendredi 19 h 15 à 20 h 15
	73 \$	
	École du Grand-Héron	
	15 participants maximum	
	Costume suggéré : espadrilles fermées et vêtements au choix	

HOCKEY COSOM

Parties amicales supervisées par un arbitre.

	30 ans et +	
	24 janvier (durée 10 semaines)	
	Jeudi 20 h à 21 h 30	
	35 \$	
	École du Grand-Héron	École Jean-Moreau
	20 participants maximum	
	Bâton de hockey avec palette de plastique sans ruban adhésif (tape à hockey) et espadrilles obligatoires. Lunettes et équipements de protection suggérés.	

JAZZ MODERNE ENFANT

Ce cours permet aux jeunes de laisser aller leur créativité tout en apprenant à contrôler les mouvements de leur corps et le rythme de la musique.

Professeure : Alicia Fex

	4-5 ans	6-8 ans	9-12 ans
	20 janvier (durée 15 semaines)		
	Dimanche 9 h à 10 h	Dimanche 10 h à 11 h	Dimanche 11 h à 12 h
	73 \$		
	École du Grand-Héron		
	15 participants maximum		
	Costume suggéré : maillot noir et cuissard (ou leggings)		

JOYEUX BAMBINS

Ateliers amusants qui favorisent la socialisation et l'autonomie de vos petits trésors. Bricolage, jeux, histoires, danse et chansons sont au programme. Ce répertoire hebdomadaire peut être un moyen ludique de préparer votre enfant à la maternelle.

Animatrice : Carole Dubé

	3-5 ans	
	21 janvier (durée 10 semaines)	
	Lundi 9 h à 11 h 30	Mardi 13 h à 15 h 30
	100 \$	
	Pavillon Lucette-Carey	
	8 participants maximum	
	Apportez une collation sans noix ni arachides.	



KARATÉ SHORINJIRUY

Professeur : Martin Juteau

	6-12 ans	13 ans et +
	21 janvier (durée 12 semaines)	
	Lundi 18 h 30 à 19 h 30 Mercredi 18 h 30 à 19 h 30	Lundi 19 h 30 à 21 h Mercredi 19 h 30 à 21 h
	65 \$ (enfant) 76 \$ (adulte)	97 \$ (enfant) 114 \$ (adulte)
	École du Joli-Bois	
	30 participants maximum	
	Résident seulement 2 ^e enfant à 50% et 3 ^e enfant gratuit	

KARATÉ SHOTOKAN

Professeur : Michel Lecavalier

	Ceinture blanche à orange	Ceinture verte et bleue
	21 janvier (durée 12 semaines)	
	Lundi 18 h 30 à 19 h 30 Mercredi 18 h 30 à 19 h 30	Lundi 19 h 30 à 21 h Mercredi 19 h 30 à 21 h
	65 \$ (enfant) 76 \$ (adulte)	97 \$ (enfant) 114 \$ (adulte)
	École Jean-Moreau	
	30 participants maximum	
	Résident seulement 2 ^e enfant à 50 % et 3 ^e enfant gratuit	

LES MAMANS
EN FORME

NOUVEAU!



Pour femmes enceintes et nouvelles mamans (avec bébé). Prévoir un porte-bébé pour les nouvelles mamans.

Professeure : Katy de Denus

	Mamans et futures mamans
	24 janvier (durée 12 semaines)
	Jeu 9 h 30 à 10 h 30
	86 \$
	Pavillon Lionel-Renaud
	12 participants maximum Relâche le 7 mars

PILATES



La méthode Pilates met l'accent sur la respiration, le conditionnement central et la conscience du corps. Le programme d'exercices est une façon sécuritaire et très efficace d'étirer, de renforcer et d'affiner votre corps sans ajouter de volume ou surcharger vos articulations.

Professeure : France Malette

	14 ans et +
	21 janvier (durée 12 semaines)
	Lundi 19 h 30 à 20 h 30
	86 \$
	Pavillon Bellevue
	12 participants maximum

REMISE EN FORME POUR DÉBUTANT

NOUVEAU!



Idéal pour les personnes désirant retrouver le plaisir de bouger de façon progressive. Exercice d'échauffement, d'étirement, de cardio léger (sans saut).

Professeur : Katy de Denus

	14 ans et +
	24 janvier (12 semaines)
	Jeu 10 h 45 à 11 h 45
	86 \$
	Pavillon Lionel-Renaud
	12 participants maximum Relâche le 7 mars



PEINTURE SUR TOILE

Vous sentez en vous un talent créatif et vous désirez l'exploiter? Vous avez cessé de peindre et vous souhaitez vous y remettre dans un environnement propice à la créativité? Joignez-vous à nous!

Professeure : Linda Desroches

	14 ans et +
	16 janvier (durée 10 semaines)
	Mercredi 9 h à 12 h ou Mercredi 13 h à 16 h ou Mercredi 18 h à 21h
	190 \$
	Pavillon Lucette-Carey
	6 participants maximum
	Peinture à l'huile et/ou à l'acrylique
	Matériel non fourni, cours du 13 février et 12 mars sont devancés au 11 février et 11 mars.

RESPIRER LA SANTÉ

Apprendre à cesser de fumer.

Animatrice : Infirmière CISSS des Laurentides

	16 ans et +
	22 janvier (8 semaines)
	Mardi 13 h 30 à 15 h 30
	Gratuit
	Pavillon Lucette-Carey
	Inscription obligatoire
	Rencontre préparatoire à prévoir
	12 participants maximum

WORKOUT 20-20-20



20 minutes cardio, 20 minutes musculation, 20 minutes pilates ou yoga.

Professeure : France Malette

	14 ans et +
	21 janvier (durée 12 semaines)
	Lundi 17 h 30 à 18 h 30 Lundi 18 h 30 à 19 h 30
	86 \$
	Pavillon Bellevue
	12 participants maximum

Inscrivez-vous
en ligne
avec Sport-Plus
au stesophie.ca



ATELIERS DES CENTRES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES RIVIÈRE-DU-NORD HIVER 2019

Inscription | information
caprdn.ca ou
450 436-1560



INITIATION AU PATIN SUR GLACE

	4 à 7 ans
	15 janvier (6 semaines)
	Mardi 18 h
	50 \$
	Patinoire Bellevue
	10 participants maximum

Professeure : Hugo

HOCKEY COSOM

	7-13 ans
	17 janvier (10 semaines)
	Jeudi 18 h 30 à 19 h 30
	56 \$
	École du Grand-Héron
	20 participants maximum

Professeure : Sabrina

CHEERLEADING

	6-12 ans
	19 janvier (10 semaines)
	Samedi 13 h 30 à 14 h 30
	69,25 \$
	École Jean-Moreau
	16 participants maximum



ICI, ON
BOUGE
MÊME
PENDANT
LES FÊTES



Nous serons ouverts les
28-29-30 décembre et
4-5-6 janvier

13h à 16h : Activités libres et
WIBIT

Activités spéciales sur place
Hockey Cosom, Zumba et
Cardio Drumming

caprdn.quebec



PATIN LIBRE ET HOCKEY LIBRE PÉRIODE DES FÊTES 2018-2019



Pour connaître l'horaire régulier du patin libre à l'aréna, consulter le arenardn.ca

SAMEDI 22 DÉCEMBRE	18H30 À 20H20	PATIN LIBRE
DIMANCHE 23 DÉCEMBRE	13H00 À 14H50	PATIN LIBRE
LUNDI 24 DÉCEMBRE	10H10 À 12H00	PATIN LIBRE
	14H30 À 16H20	
MARDI 25 ET MERCREDI 26 DÉCEMBRE	FERMÉ	-----
JEUDI 27 DÉCEMBRE	9H10 À 11H30	PATIN LIBRE ET PATIN-POUSSETTE
	11H30 À 12H50	HOCKEY LIBRE (PARENT/ENFANT)
	11H40 À 13H00	HOCKEY LIBRE (16 ANS ET PLUS)
	15H00 À 16H50	PATIN LIBRE
VENDREDI 28 DÉCEMBRE	9H10 À 11H30	PATIN LIBRE ET PATIN-POUSSETTE
	13H00 À 15H50	PATIN LIBRE
SAMEDI 29 DÉCEMBRE	18H30 À 20H20	PATIN LIBRE
DIMANCHE 30 DÉCEMBRE	13H00 À 14H50	PATIN LIBRE
LUNDI 31 DÉCEMBRE	10H10 À 12H00	PATIN LIBRE
	14H30 À 16H20	
MARDI 1^{ER} ET MERCREDI 2 JANVIER	FERMÉ	-----
JEUDI 3 JANVIER	9H10 À 11H30	PATIN LIBRE ET PATIN-POUSSETTE
	11H30 À 12H50	HOCKEY LIBRE (PARENT/ENFANT)
	11H40 À 13H00	HOCKEY LIBRE (16 ANS ET PLUS)
	15H00 À 16H50	PATIN LIBRE
VENDREDI 4 JANVIER	10H10 À 12H00	PATIN LIBRE
	15H00 À 16H50	
SAMEDI 5 JANVIER	18H30 À 20H50	PATIN LIBRE
DIMANCHE 7 JANVIER	13H00 À 14H50	PATIN LIBRE

HORAIRE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Patinoires	Horaire régulier	Période des Fêtes 24 décembre au 4 janvier 25 décembre et 1^{er} janvier fermé	Semaine de relâche 4 au 8 mars	Journées pédagogiques
Sophie-Masson Roland-Guindon	Lundi au vendredi 16 h à 21 h Samedi et dimanche 10 h à 21 h	Dimanche 10 h à 21 h Lundi 13 h à 16 h Mardi fermé Mercredi au vendredi 13 h à 21 h Samedi 10 h à 21 h	Lundi au vendredi 13 h à 21 h	29 janvier 13 h à 21 h 18 février 13 h à 21 h
* Bellevue ** Racine	Jeudi et vendredi 16 h à 21 h Samedi et dimanche 10 h à 21 h	Dimanche 10 h à 21 h Lundi au mercredi fermé Jeudi au vendredi 13 h à 21 h Samedi 10 h à 21 h	Jeudi et vendredi 13 h à 21 h	Fermé
* Bellevue	Non disponible les mardis de 17 h 30 à 19 h 15 (initiation au patin sur glace)			
** Racine	Non disponible les vendredis de 19 h à 21 h (activité ballon-balai)			
* Bellevue ** Racine	Les lundis, mardis et mercredis, les lumières seront allumées jusqu'à 21 h, et les pavillons seront fermés et sans surveillance municipale.			

QUARTIER 50+



Le Quartier 50+ est un centre récréatif destiné aux citoyens de 50 ans et plus. Une centaine d'activités hebdomadaires en haute saison : conditionnement physique, danse, informatique, théâtre, langues, scrabble, excursions, voyages, orchestre, karaoké, badminton, volley-ball, shuffleboard, billard, pétanque, conférences.

Adhésion non-résident : 460 \$
 (-) Participation financière de la municipalité : 75 \$
 (=) Carte de membre résident Sainte-Sophie : 385 \$

425, boulevard Jean-Baptiste-Rolland Est,
 Saint-Jérôme
 Information : 450 432-0550

PARTENARIAT ÉQUESTRE

Les Écuries Casa Blanca en partenariat avec la Municipalité, offrent 15 % de rabais aux résidents de Sainte-Sophie s'inscrivant aux activités équestres du Club et ce, durant toute l'année.

Une preuve de résidence est exigée.
 Pour plus info :
info@lesecuriescasablanca.com





4 mars

Programme
double

Ciné-Relâche

Endroit : pavillon Lionel-Renaud

Horaire : 10 h matinée famille

(film d'animation)

13 h 30 après-midi ado

(film d'horreur/ action)

Gratuit

5 mars

Mobarak et la magie

Conte traditionnel iranien animé par
des marionnettistes et des musiciens

Endroit : pavillon Lionel-Renaud

Horaire : 13 h 30

ouverture des portes à 13h

Gratuit



6 mars

Bouge de là!

Activités sportives

Endroit : école du Grand-Héron

Horaire : 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Gymnase 1 : parcours rigolo (2 à 5 ans)

Gymnase 2 : yoga familial et cross fit (am)

hockey cosom (pm)

Gratuit - chaussures de sport obligatoire

7 mars

Bill Bestiole

Spectacle musical et interactif
univers des insectes

Endroit : pavillon Lionel-Renaud

Horaire : 13 h 30, ouverture des portes à 13h

Public : 5 à 12 ans

Gratuit



8 mars

Disco Optimiste

Endroit : pavillon Lionel-Renaud

Horaire : 18 h 30 à 21 h 30

Public: 7 à 12 ans

Entrée : 3\$

Fête des neiges

au parc Bellevue



10 H à 16 H

- Musique d'ambiance
- Modules de jeux gonflables
- Glissades sur tubes
- Amuseur public
- Maquillage pour enfants
- Feu de joie
- Patinage libre

11 H à 15 H

- Promenade en traîneau à chiens
- Le Délire d'hiver (plaisir et jeux du monde)

12 H 30 à 15 H 30

- Promenade en carriole
- Tire sur neige

CONCOURS SCULPTURE SUR NEIGE

10 H à 14 H 30

À partir des blocs de neige aménagés sur le site même des activités, la population est invitée à venir se divertir en réalisant une sculpture sur neige. Apporter vos outils de sculpteur. Les scies à chaîne sont interdites.

RÈGLEMENT

La sculpture doit être réalisée exclusivement à partir des cubes de neige mis à votre disposition. Aucune matière inerte. Les sculptures peuvent être teintes ou peintes.



Service de restauration sur place. Accès au site et activités gratuits.



Samedi 8 décembre
à 16 h 30

Départ à la halte municipale

Parcours établi et sécuritaire
Fermeture temporaire des rues
Stationnements temporaires
disponibles



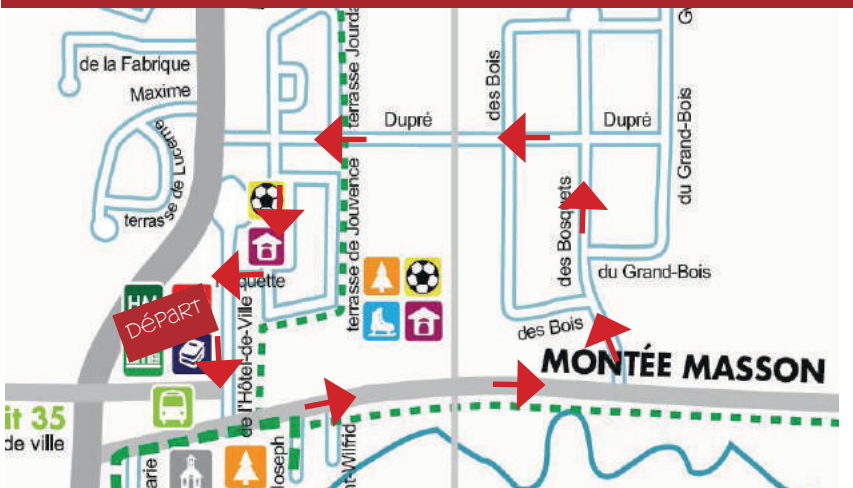
Information
stesophie.ca

The logo for Metro Plus, featuring the word "metro" in red lowercase letters and "PLUS" in white uppercase letters on a green ribbon-like banner.

Tim Hortons®



Gravel
PIÈCES D'AUTOS

The logo for Waste Management, featuring the letters 'WM' in a stylized font. The 'W' is dark green and the 'M' is yellow. Below the letters, the words 'WASTE MANAGEMENT' are written in a smaller, dark green, sans-serif font.

parc Sophie-Masson,
école Jean-Moreau,
CPE Les Bonheurs de
Sophie, l'église

15

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINTE-SOPHIE

SERVICES OFFERTS : PRÊTS ET CONSULTATIONS

Chute à livres

Elle sera fermée pour la période des Fêtes du 23 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclusivement.

Prêts et consultations

Périodiques, documents de références et livres traitant de sujets d'arts, économie, spiritualité, politique, tourisme, gastronomie, littérature, sciences, éducation, culture, informatique, sports, romans pour adultes (anglais-français), romans jeunesse, albums, documentaires jeunes et adultes (anglais-français), biographies, affaires, écologie, histoire, géographie, ésotérisme, philosophie, etc.



@bibliothequesaintesophie

Durée et nombre de prêts

- 6 semaines : quatre volumes, deux revues et un casse-tête
- 1 semaine : best-sellers (nouveau)

Services offerts

Réservation de livres, suggestion d'achat, tables de travail, section enfants, postes informatiques, service WI-FI, chute à livres, animation de l'heure du conte, programme : Une naissance, un livre.

Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 11 h à 18 h

Mercredi à vendredi : 12 h à 20 h 30

Samedi : 9 h à 16 h 30

LIRE ET FAIRE LIRE

L'équipe de Lire et faire lire, composée maintenant de 8 bénévoles, est prête pour la prochaine année avec les enfants de la maternelle de madame Brière de l'école Jean-Moreau. Ils sont fiers de leur mission, qui consiste à prévaloir le goût de la lecture et à créer des liens intergénérationnels.



De gauche à droite : Marie-José Roy, Céline Tessier, Rosetta Bélanger, Colette Bigras, Hélène Fortin et Réjeanne Martel. Devant : François Abraham. Absente : Claudinne Dionne.

L'heure du conte

Dates
26 janvier
2, 9, 16, 23 février
2, 9 et 16 mars

Heure : 10 h à 10 h 45
Endroit : Bibliothèque
Durée : 45 minutes

Pour les 2 à 7 ans, accompagnés d'un parent.
S'inscrire une semaine à l'avance à la
bibliothèque. Gratuit - places limitées



VISITE DES LUTINS À LA BIBLIOTHÈQUE

Venez rencontrer les lutins du père Noël et laissez-vous emporter par la magie des histoires racontées. Un livre de Noël sera remis à chacun des enfants présents.

Date : 15 décembre 2018
Heure : 1^{re} représentation à 10 h
2^e représentation à 11 h 15
Endroit : Bibliothèque municipale
Coût : Gratuit

N.B. : Afin de pouvoir répondre à la demande de l'activité, aucun prêt ni retour de livres ne sera réalisé durant l'activité.

Offre d'emploi camp de jour

La Municipalité de Sainte-Sophie est à la recherche d'animateurs et responsables de camp pour l'**Été 2019** !

Une expérience enrichissante !

Plusieurs postes à combler !

Postulez dès janvier 2019

Aptitudes et qualités recherchées :

- 4^e secondaire complété
- Sens des responsabilités et débrouillardise
- Dynamisme et entregent
- Facilité avec les enfants
- Atout : Formation RCR et Formation DAFA en animation

Envoyer votre candidature, avec la mention « **Animateur ou responsable de camp** »

Par courriel :
jfontaine@stesophie.ca

Par la poste :
Municipalité de Sainte-Sophie
Service des loisirs, culture et vie communautaire
2199, boul. Sainte-Sophie
Sainte-Sophie QC J5J 1A1

Tous les détails au stesophie.ca



La Municipalité de Sainte-Sophie souscrit à la politique d'égalité en matière d'emploi. Ces postes sont offerts aux hommes et aux femmes. Seuls les candidats retenus seront contactés.

INFO CAMP DE JOUR - BESOINS PARTICULIERS

Pour mieux servir ses citoyens, la Municipalité met en place un programme d'accompagnement en camp de jour pour les enfants à besoins particuliers. Pour en bénéficier, une fiche d'évaluation de besoins doit être complétée par les parents ou tuteurs et remise avant le 16 mars 2019 au service des loisirs, culture et vie communautaire. Fiche disponible au stesophie.ca. Le service d'accompagnement a pour objectif l'intégration des enfants dans les activités régulières prévues durant l'été. Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez vous adresser au service des loisirs.



NOUS VIEILLISSONS TOUS : ÊTES-VOUS PRÊTS?

- POUR VOUS OUTILLER -

Participez à une sensibilisation qui porte un regard sur le vieillissement et le rôle des proches aidants d'aînés.

OÙ : salle du Conseil municipal de Ste-Sophie

2199, boulevard Sainte-Sophie, Ste-Sophie (Québec) J5J 1A1

QUAND : Samedi le 19 janvier 2019 de 10h00 à 12h00

Réservez votre place au 579-888-0211, avant le 11 Janvier 2019



INAUGURATION DU PAVILLON LUCETTE-CAREY

C'est avec un grand plaisir, que le conseil municipal de Sainte-Sophie procédera à la dénomination officielle du pavillon Lucette-Carey, le 11 décembre prochain. Nous invitons donc toute la population à venir souligner cet événement inaugural et profiter de l'occasion pour visiter les lieux.



M^{me} Lucette Carey

Date : Mardi, 11 décembre

Heure : 17 h 30

Endroit : 2172, boul. Sainte-Sophie

C'est en l'honneur de la toute première présidente du Cercle de Fermières Sainte-Sophie, Madame Lucette Carey, que le local situé au 2172, boul. Sainte-Sophie, portera dorénavant son nom. M^{me} Carey a fondé l'organisme le 11 avril 1967 et y a présidé jusqu'en 1972. Elle est restée active au sein de l'organisation jusqu'en 2008. Le bâtiment, acquis en 2010 par la Municipalité, héberge l'organisme le Cercle des fermières ainsi que l'Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie. De plus, cet endroit offre une salle multifonctionnelle destinée aux rencontres d'organismes et aux ateliers culturels offerts par la Municipalité.

LE KARATÉ À L'HONNEUR!

Félicitations à Sensei Martin et Mélanie Cyr, enseignants de karaté qui changent de grade. Sensei Martin devient maintenant Shihan Juteau! La persévérance et l'excellence sont récompensées.

Shihan Masamitsu Kudaka, fils du fondateur du style Shorinjiryu Kenkokan, est venu du Japon le 27 octobre dernier, pour offrir une semaine de séminaire, et assister à une compétition à Mirabel.

Les 13 karatékas de l'école du Joli-Bois ont récolté le plus grand nombre de points et ont remporté la coupe Mirabel. Bravo à toute l'équipe pour votre participation!



**Sainte-Sophie**

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



Le comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, soucieux de faire participer un plus grand nombre d'acteurs significatifs de notre communauté, invite les citoyens désirant améliorer les conditions de vie des personnes directement touchées par les enjeux d'accessibilité universelle et prendre part à la table de réflexions de contacter le service des loisirs. Votre contribution sociale est importante dans l'élaboration et le maintien du mieux-être des citoyens présentant des contraintes physiologiques ou mentales. Prochaine rencontre : le 13 décembre 2018 à 13 h 30.

BANQUE DE CANDIDATURES

Le service des loisirs, culture et vie communautaire désire obtenir une banque de candidatures de professeur pour divers ateliers culturels et sportifs dans l'optique de diversifier les cours offerts à la population.

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae sans tarder.

Envoyez-nous votre CV



CERCLE DE FERMIÈRES



Chez nous au Cercle de Fermières les salles de tissage du Cercle occupent une bonne partie de la place; plein de projets sont en marche et à venir car la technique du tissage au métier attire et intéresse un grand nombre de nos membres. Décembre est à nos portes; dans un mois, nous participerons au défilé de Noël de la municipalité de Sainte-Sophie. Nous, du CAL, avec notre char allégorique décoré, vous attendrons, chères membres, à la halte routière de la municipalité, le 8 décembre à 16 h 30 : nous avons besoin de vous. Venez vous joindre à nous tous, c'est une belle occasion pour fraterniser, partager et échanger. Nous vous rappelons le souper de Noël des

membres le 12 décembre prochain à 18 h au 2172, boulevard Sainte-Sophie, ne pas oublier de confirmer votre présence. Le conseil d'administration du Cercle de Fermières Ste-Sophie profite de cette tribune pour souhaiter aux dirigeants, au personnel de la municipalité et aux organismes de la communauté de Sainte-Sophie le Noël de vos rêves et nos souhaits les plus chers pour l'année 2019 parlent de sérénité et de santé avec beaucoup d'amour et de grandes joies.

Ghislaine Bouchard
Secrétaire-trésorière

MAISON DES JEUNES SAINTE-SOPHIE



La MDJ Sainte-Sophie fermera pour la période des Fêtes du 22 décembre 2018 au 12 janvier 2019.

Nous sommes heureux de vous annoncer que la MDJ offrira dès janvier 2019 des ateliers d'improvisation avec collations et breuvages aux joueurs. Vous pourrez vous inscrire dès la réouverture au mois de janvier.

Un système de navette sera organisé pour les joueurs intéressés afin de faciliter l'accès à la MDJ Sainte-Sophie.

Nos intervenantes préparent la programmation pour l'année 2019, et de belles activités vous seront proposées. Surveillez comme toujours le Facebook MDJ Sainte-Sophie Intervenants pour connaître les heures d'ouverture et le calendrier des activités.

Les intervenantes
et le C.A. de la MDJ Sainte-Sophie



HUMANICHAT

Maintenant que les grands froids de l'hiver s'installent, nous cesserons les captures pour quelques mois car nous ne voulons pas risquer de compromettre la survie des chats errants qui ont besoin de toute leur énergie pour se rendre à la prochaine saison. Toutefois, si vous entretenez une colonie de chats, n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant. Ainsi, nous pourrions déjà commencer à planifier les stérilisations qui reprendront au début du printemps. D'ici là, il est important d'offrir aux félins un abri isolé et à l'épreuve des intempéries afin de les aider à passer à travers les prochains mois, qui sont extrêmement difficiles pour eux. Il existe plusieurs modèles d'abris dont quelques-uns, simples et peu coûteux à construire, sont présentés sur notre page Facebook. Je profite finalement de cette parution pour exprimer ma reconnaissance à madame Gallant, mairesse, ainsi qu'aux

conseillères et conseillers municipaux pour le témoignage de confiance et de soutien qu'ils m'ont rendu en me nommant «Bénévole de l'année 2018». J'ai été profondément touchée de constater que tout le travail que nous accomplissons au sein de notre communauté est reconnu, respecté et apprécié à sa juste valeur.

Pour nous joindre, vous n'avez qu'à vous rendre sur notre tout nouveau site Web au www.humanichat.org, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook ou nous contacter par courriel à l'adresse suivante : humanichat@outlook.com

Sophie Young

HUMANICHAT OSRM

CENTRE SOLEIL LEVANT

J'ai tout ce qu'il faut en moi pour être heureux / heureuse, et réussir ma vie, quel que soit mon âge. Qui suis-je ? Mieux connaître le noyau solide de ma personnalité. Animé par Martine Prévile, formatrice PRH.

- Découvrir ce qui constitue l'essentiel de ma personnalité;
- Progresser vers la réalisation de mes aspirations;
- Entrer dans une plus grande liberté face aux autres;
- Mettre mon intelligence, ma liberté et ma volonté au service de mon épanouissement;
- Mieux comprendre ma sensibilité et mes réactions;
- Vivre mon corps comme un partenaire de mon avancée;
- Prendre des décisions constructives pour me réaliser.



Les 16 et 17 février et les 16 et 17 mars de 9 h à 17 h.

Ghyslaine Julien

CLUB RÉCRÉATIF ÉQUESTRE DES LAURENTIDES



Bonjour à tous les membres,

Pour votre information, la surfaceuse sera passée tous les jeudis soirs du 15 novembre au 15 mars 2019. En cas d'accumulation de plus de 10 cm de neige, peu importe la journée, la surfaceuse passera durant la soirée.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que le formulaire d'adhésion 2019 est présentement disponible dans plusieurs écuries ainsi que sur la page Facebook Club Récréatif Équestre des Laurentides.

Il est aussi possible de le recevoir par courriel ou par courrier.

Assemblée générale

Date : 14 janvier 2019

Endroit : Pavillon Lionel-Renaud

Heure : 19 h

Nous espérons vous y voir en grand nombre.

Julie Ouellet
Secrétaire

CLUB SOCIAL LE RÉVEIL AMICAL POUR 50 ANS ET +



Programmation

- Rendez-vous hebdomadaire : tous les mercredis de 10 h à 16 h (fermé du 13 décembre au 15 janvier).
- Activités spéciales (restaurants, cabane à sucre, visites aux pommes, etc.)
- Party de Noël : 12 décembre 2018
- Assemblée générale annuelle : 9 janvier 2019 à 10 h

Le Club social Le réveil amical est maintenant situé au pavillon Bellevue.

Un autobus est disponible pour les gens de Sainte-Sophie aller/retour au domicile. Passez un excellent temps des fêtes avec votre famille et amis. Au plaisir!

Le Comité

MARCHÉ DE NOËL

Un grand merci à tous les artisans et visiteurs du Marché de Noël 2018. Les administrateurs de l'organisme tiendront leur assemblée générale annuelle. Les personnes intéressées à se joindre à l'organisme sont les bienvenues.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Date et heure : 21 février 2018

Endroit : Service des loisirs, culture et vie communautaire

Heure : 18 h 30

Sophie Astri
Présidente

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD



Saviez-vous que si vous ne savez que faire de vos vieux documents et photos, vieilles ou récentes, vous pouvez nous en faire don afin que nous puissions documenter vos rues, commerces et autres souvenirs de votre région. La Société d'histoire de la Rivière-du-Nord acquiert des documents originaux sur tout support qui témoignent du développement du territoire, des familles ou des communautés qui y vivent.

Venez découvrir l'histoire de la MRC de La Rivière-du-Nord à travers ses archives, ses photographies, son centre de documentation, ses journaux locaux, ses témoignages d'aînés et ses objets anciens. Notre équipe sera heureuse de vous recevoir.

Ouvert du mardi au jeudi : 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30.

CENTRE DE MÉDITATION TSONGKHAPA

Le Centre de Méditation Tsongkhapa, joyau de sérénité au cœur de la forêt, vous invite à venir découvrir, à expérimenter la paix intérieure par la méditation et diverses activités, et à explorer le chemin spirituel vers l'Éveil selon la philosophie bouddhiste tibétaine.

Nos activités et services sont donnés par nos maîtres de méditation, experts dans les enseignements et dans le coaching individuel et de groupe. Consultez notre site Web pour en connaître plus sur notre calendrier d'activités, nos services personnalisés, notre centre d'études de la philosophie

AGA SAINTE-SOPHIE

L'Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie poursuit ses activités. Le 26 septembre dernier se tenait au club de golf Le Grand Duc, le premier déjeuner-rencontre de l'Association, qui a regroupé 40 entrepreneurs et commerçants de Sainte-Sophie. Plusieurs rencontres entraînant des conversations intéressantes entre membres ont eut lieu. Tous ont eu l'occasion de mieux se faire connaître auprès des gens d'affaires présents.

L'Association planifie présentement sa prochaine activité de réseautage qui se tiendra en décembre.

Nous vous invitons à surveiller notre site Web (www.agasaintesophie.com) ou encore par l'entremise de Facebook, pour obtenir plus de détails.

Vous pouvez également nous contacter en tout temps à info@agasaintesophie.com



**MEDITATION
TSONGKHAPA**

bouddhiste tibétaine ainsi que sur notre boutique Himalaya. Notre programme est aussi affiché sur place : meditationtsongkhapa.org. Pour vous inscrire à un cours ou pour toute requête, demande de service personnalisé, d'organisations d'activités spéciales (p. ex. : visites de groupes scolaires, groupes d'études), contactez-nous!



CLUB DES BALADEURS ÉQUESTRE DES LAURENTIDES



Attention : message important à tous nos membres randonneurs; situation dangereuse; restez dans nos sentiers! À la suite de la mésaventure qu'ont vécue deux de nos membres où leurs chevaux ont enfoncé jusqu'au ventre en empruntant un sentier de motoneiges, nous vous rappelons de toujours rester dans les sentiers du CBÉL ou (pour le secteur Sainte-Sophie) dans les sentiers que nous partageons avec le Club Quad des Basses-Laurentides. Tout autre sentier doit être considéré comme potentiellement dangereux; un sentier conçu pour un usage hivernal peut être impraticable pendant tout le reste de l'année et se révéler un piège redoutable pour vous ou votre monture. Civisme, civisme!
Nous vous demandons de nouveau de

prendre soin de faire disparaître les traces de votre monture lorsque vous devez traverser des secteurs résidentiels. En effet, rares sont les gens qui considèrent les crottins comme un engrais naturel à dégradation lente... Si un résident devait salir son véhicule ou que sa pelouse soit décorée de pommes de route, soyez assuré qu'il y aura plainte en haut lieu!

Merci de nous aider à garder quelque chose de précieux et très fragile : la bonne entente entre les résidents et les cavaliers. Passez des Fêtes joyeuses et sécuritaires dans nos sentiers! On se revoit en janvier pour l'assemblée générale.

Luc Barbeau, trésorier

LA MONTAGNE D'ESPOIR



Aide alimentaire / dépannage d'urgence

Les mardis de 9 h à 12 h

- Venez chercher votre numéro à la porte dès 8 h 30
- S'adresse aux résidents uniquement
- Durant le mois de décembre, un surplus de nourriture est ajouté dans les paniers.

IMPORTANT : Ne pas stationner dans la rue. Vous risquez d'avoir une contravention.

Souper spaghetti de la mairesse et soirée dansante

Cet événement nous permettra d'amasser des fonds afin d'aider les familles démunies de notre municipalité.

Date : 23 février 2019

Endroit : Pavillon Lionel-Renaud

Heure : 16 h à 2 h du matin (le souper sera servi jusqu'à 21 h)

Informations : Yvette Rocheleau
450 436-4747

PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD



Soirées aux flambeaux

Sans jamais perdre la flamme, les soirées aux flambeaux du Parc régional de la Rivière-du-Nord illuminent nos hivers! Lors de ces randonnées nocturnes, les sentiers du parc sont illuminés de nombreux flambeaux. Il est alors possible pour les visiteurs de parcourir les sentiers à pied ou en raquettes sur une distance de 3 km. Sous les feux des projecteurs, les Chutes Wilson dévoilent toute leur splendeur. Plusieurs activités vous attendent, comme les contes pour enfants, la mini-ferme, les chansonnières et toujours de nouvelles surprises. Venez célébrer autour d'un feu de joie et laissez-vous gâter en savourant un bon chocolat chaud, de la soupe et des biscuits les 26 janvier et 23 février 2019 de 18 h 30 à 21 h 30.

Semaine de relâche

Tout en mouvement pour toute la famille du 4 au 8 mars 2019! En plus de vous offrir une multitude d'activités en plein air, telles la marche, la raquette, le ski de fond, la mini-glissade et le parcours à obstacles, le parc s'assure de vous offrir une programmation diversifiée avec animation.

Suivez-nous sur Facebook et sur notre site Internet pour en connaître les détails.

www.parcriveriedunord.ca
et sur la billetterie
www.epasslive.com/parcrdn

CLUB OPTIMISTE SAINTE-SOPHIE



LES DISCOPTIMISTES

(pour les jeunes de 7 à 12 ans)

Date : 14 décembre 2018, 11 janvier 2019, 15 février 2019, 8 mars 2019, 5 avril 2019, 3 mai 2019, 14 juin 2019

Endroit : Pavillon Lionel-Renaud

Heure : 18 h 30 à 22 h

Autres événements* :

Fête de Pâques 20 avril 2019

*Détails sur la page Facebook
Club Optimiste Ste Sophie

NOËL DES OPTIMISTES

Cadeaux pour tous offerts par le père Noël et ses fées, organisé par le Club optimiste Sainte-Sophie.

Date : 22 décembre 2018
Heure : 10 h (ouverture des portes à 9 h 30)
Endroit : Pavillon Lionel-Renaud
Âge : 0-12 ans
Coût : Gratuit

Cantine sur place : eau, jus et pop corn gratuit

Inscription requise : bibliothèque municipale ou Facebook du Club optimiste avant le 10 décembre 2018. Enfants doivent être accompagnés des parents.

ORGANISMES LOCAUX	CONTACT	COORDONNÉES
Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie	André Guillemette, président	450 516-0976 aguillemette@golfleggrandduc.com
Baseball mineur Ste-Sophie	Patrick Chastenais, président	514 916-2039 pcastenais@gmail.com baseballstesophie@hotmail.com
Le Cercle de Fermières Ste-Sophie	Ghislaine Bouchard, secrétaire-trésorière	450 818-6165 bouchard.gh@videotron.ca
Club de soccer « Les Cavaliers de Ste-Sophie »		450 504-2775 info@soccerstesophie.com
Club Optimistes de Sainte-Sophie 2017 inc.	Yves Dion, président	Yves Dion : 450 602-4852 Richard Gohier : 450 438-3221 cosaintesophie2017@hotmail.com Facebook : Club optimiste Sainte Sophie
Club social Le Réveil Amical	Lisette Trudeau, vice-présidente	450 504-3359 tweety41@hotmail.com
CPE Les Bonheurs de Sophie	Francine Huot, directrice	450 432-8065, poste 23 cpebonheursophie@videotron.ca
Fabrique de la paroisse Sainte-Sophie (La)	Georges Dubé, président	450 432-7168 gdube333@gmail.com 450 431-1426 egliseste-sophie@videotron.ca
Humanichat	Sophie Young	humanichat@outlook.com
La Montagne d'Espoir	Yvette Rocheleau, administratrice	450 436-4747 lamontagnedespoir@bellnet.ca Site Web : lamontagnedespoir.com
Maison des jeunes Sainte-Sophie	Lison Girard, présidente	450 565-4200 reli50@hotmail.com
Marché de Noël de Sainte-Sophie	Sophie Astri, présidente	450 712-2225 sastri@stesophie.ca
Office municipal d'habitation	Nathalie Bernier, directrice	450 438-9190 omh.ste.sophie@videotron.ca
LACS	CONTACT	COORDONNÉES
Association des propriétaires du Domaine des Vallons	Sylvie Desjardins, présidente	450 504-5221 sylviedesjardins2727@hotmail.com
Association du lac Bellevue	Alain Langelier	alain.langelier@gmail.com
Association du lac Clearview (L')	Michel Deschênes, président	450 432-2609 mdeschenes@videotron.ca
Association du lac Duquette	Frank Cowan, président	450 530-3393 cowan.frank@videotron.ca
Association du lac Hironde	François Houle, président	450 438-0035 associationdulachironde@gmail.com
Comité des Loisirs de Saint-Joseph des Laurentides	Pierre Gendron, président	450 592-2459 gendrondupuis@videotron.ca
Comité des Loisirs du lac Breen de Ste-Sophie	Diane Robitaille, présidente	450 438-9601 dianedesj@hotmail.com
Coopérative du lac Dion	Christian Génier, président	450 432-5789 coopdulacdion@gmail.com
Corporation des trois lacs Sainte-Sophie inc.	Guy Beauchamp, président	450 432-5680 baignoirevr@hotmail.com

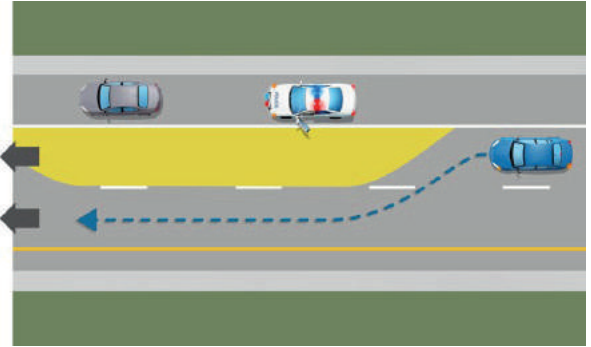
ORGANISMES RÉGIONAUX	CONTACT	COORDONNÉES
ALPPQ « LES BONS AMIS » INC.	André Leclerc, président	514 863-6743 hab.and-jo@videotron.ca
Centre de Méditation Tsongkhapa		450 504-2955 meditationtsongkhapa@gmail.com
Centre « Le Soleil Levant »	Ghyslain Julien, président	450 565-3721 ghyslainjulien@gmail.com
Club des Baladeurs Équestres des Laurentides	Daniel Matte, président	450 432-6531 ranchentr_amis@hotmail.ca
Club Quad Basses-Laurentides	Ligne info.	1 877 505-2025
Club Récréatif Équestre des Laurentides	Nicole S. Joyal, présidente	450 565-0381 crel@live.ca
Maison de répit « Claire » de lune	Marie-France Taylor, coordonnatrice	450 431-3248 cldelune1988@gmail.com
ORGANISMES RÉGIONAUX EXTÉRIEURS	CONTACT	COORDONNÉES
Association régionale de football Laurentides/Lanaudière		514 318-5376 arfl.com
Club de gymnastique Les Zénith		450 436-8889 info@leszenith.com
Club de natation Neptune		450 431-6616 info@neptunenatation.com
Club de patinage de vitesse Mirabel et Saint-Jérôme	Karine Desrochers	450-858-1497 info@cpvmsj.ca
Club Neptune Synchro		neptunesynchro@hotmail.com
Escadron le 682 Laurentides	Manon Cormier, présidente	450 848-1682 info@escadron682.com
Fédération des Clubs de Hockey Mineur de Saint-Jérôme		secretaire@fhmstjerome.com president@fhmstjerome.com
Maison d'hébergement jeunesse La Parenthèse	Christine Richard, coordonnatrice	450 565-0958 crichard@mhjlaparenthese.org
Patinage Saint-Jérôme		info@patinagestjerome.ca
PARTENAIRES		COORDONNÉES
Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord CAPRDN		450 436-1560 info@caprdn.ca
Conseil de la culture des Laurentides		450 432-2425 ccl@culturelaurentides.com
En Scène		450 432-0660 info@enscene.ca
Musée d'art contemporain des Laurentides		450 432-7171 musee@museelaurentides.ca
Régie intermunicipale de l'aréna Rivière-du-Nord		450 327-6435 direction@arrdn.ca
Régie intermunicipale du parc régional de La Rivière-du-Nord		450 431-1676 accueil@parcrivieredunord.ca
Société d'histoire de la Rivière-du-Nord		450 436-1512 courriel@shrn.org

CORRIDOR DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS AUSSI

Corridor de sécurité

Dans le cadre de leurs fonctions, certains employés du Service des travaux publics doivent immobiliser leur véhicule sur les chemins pour y effectuer des interventions. Ils risquent alors de se faire happer par un véhicule circulant sur le chemin.

Vous devez créer un corridor de sécurité quand un véhicule de policiers, pompiers, ambulanciers, contrôleurs routiers, opérateurs de dépanneuse, **employés de la voirie** est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants



sont actionnés. Le corridor s'applique partout et en cas d'infractions, une amende de 200 \$ à 300 \$ et 4 points d'inaptitude sont prévus. Pour en connaître d'avantage, consulter le site de Transport Québec au www.transports.gouv.qc.ca.



PROTÉGEZ
CEUX QUI VOUS PROTÈGENT
RESPECTEZ LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La Municipalité procédera à une collecte spéciale des sapins de Noël durant la semaine du 7 janvier 2019, et ce, sur tout le territoire. Les sapins collectés seront déchiquetés en copeaux. Vos sapins devront être en bordure du chemin à compter du 7 janvier.

Procédure à suivre :

- Dépouiller l'arbre de toute décoration (incluant les crochets et les glaçons) afin d'éviter les accidents lors du déchiquetage.
- Déposer l'arbre en bordure de la rue et ne pas obstruer la voie publique.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

1 fois aux 2 semaines

Secteur village :

Au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.

V1

Secteur des lacs :

Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.

V2

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Secteur village : 1 mercredi sur 2

Au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.

R1

Secteur des lacs : 1 mercredi sur 2

Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.

R2

Matières recyclables acceptées

- **Papier et carton** : journaux, feuilles, circulaires, revues, enveloppes et sacs de papier, livres, annuaires téléphoniques, rouleaux de carton, boîtes de carton, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus.
- **Verre** : bouteilles et pots, peu importe la couleur.
- **Plastique** : bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle, bouchons et couvercles, sacs et pellicules d'emballage et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles.



- **Métal** : contenants en aluminium, canettes, boîtes de conserve, clous, fil métallique, chaudrons, cintres.

Matières non recyclables

- **Papier et carton** : papier ou carton multicouches (sachet de sauce, emballage à biscuits, etc...), mouchoirs de papier, essuie-tout et couches jetables, papier ou carton souillé de graisse, d'aliments, etc.
- **Verre** : verre plat, cristal, pyrex, porcelaine et vaisselle, contenants de produits dangereux, ampoules électriques, etc.
- **Plastique** : tous les sacs et pellicules de plastique, contenants de produits dangereux, styromousse, produits composés de plusieurs matériaux (rasoirs jetables, cartables, ...), emballages (sacs de croustilles, tablettes de chocolat, ...).
- **Métal** : contenants de produits dangereux (peinture, solvant, etc.), batteries, sacs d'emballage métallisés (croustilles et cristaux de saveur, ...).

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES

1 jeudi sur 2 selon le secteur

Secteur village :

Au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.

**Secteur des lacs :**

Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.



Ne pas dépasser 125 kilos (275 lbs) maximum

Matières acceptées

- **Résidus alimentaires** : fruits et légumes, incluant les noyaux, pains, pâtes et autres produits céréaliers, viandes, volailles, poissons et fruits de mer, os, arêtes, peau, graisses et coquilles, produits laitiers, aliments périmés sans l'emballage, sachets de thé, de tisane, grains et filtres à café, desserts et sucreries, noix et leurs coquilles, œufs et leurs coquilles, nourriture d'animaux.
- **Résidus verts** : feuilles mortes, surplus de gazon, branches de moins de 1 cm de diamètre, fleurs, plantes et mauvaises herbes, résidus de taille de haies, bran de scie, copeaux et écorces, petites racines, cônes et aiguilles de conifères, paille et foin, plantes d'intérieur, terre de rempotage.
- **Autres matières** : papier, carton et emballages souillés (boîtes de pizza, papier à muffins), assiettes et verres de carton souillés, cheveux, poils, plumes, litière et excréments d'animaux, serviettes de table, essuie-tout, cendres refroidies depuis 2 heures.

Matières refusées

Sacs de plastique de toutes sortes incluant les sacs de plastique dits compostables ou biodégradables, emballages plastifiés et styromousse, vaisselle, ustensiles et verres en plastique de toutes sortes, résidus de construction, de rénovation et de démolition, morceaux de bois et branches de plus de 1 cm de diamètre, matières recyclables, carton ciré, textile et cuir, couches et produits sanitaires (serviettes hygiéniques, cure-oreilles, soie dentaire), liquides en grande quantité (soupe, lait, jus, café), charpie de sècheuse, feuilles d'assouplissant, animaux morts, poussière d'aspirateur, résidus domestiques dangereux (huiles usées, piles, peinture, pesticides et autres produits chimiques dangereux), chandelles, mégots de cigarettes, médicaments et déchets biomédicaux.

Il est important de savoir que les bacs distribués appartiennent à la municipalité et qu'ils sont répertoriés selon le numéro civique de votre domicile. Si vous déménagez, vous devez les laisser sur place. Il est interdit d'utiliser les bacs à des fins autres qu'à la récupération et aux matières organiques. Toutes modifications ou altérations de façon à modifier leur utilité sont interdites. La Municipalité pourra procéder au ramassage des bacs et rend le contrevenant passible d'une amende.

EMPLACEMENTS DE VOS BACS

Nous désirons vous rappeler que vos bacs doivent être déposés dans l'entrée véhiculaire ou sur le terrain, derrière la ligne de fossé. Votre collaboration est un petit geste qui favorisera le bon déroulement des opérations de déneigement.



STATIONNEMENT DE NUIT

N'oubliez pas, nonobstant toute autre disposition du règlement SQ 900-01 «Circulation et stationnement : le stationnement est interdit sur les chemins publics de la municipalité, du 15 novembre au 23 décembre inclusivement et du 3 janvier au 15 avril inclusivement de chaque année, entre minuit et 7 h.



DÉNEIGEMENT DES BOÎTES AUX LETTRES

C'est Postes Canada qui est responsable du déneigement. Pour toute question concernant les boîtes aux lettres ou le service postal, communiquer avec le bureau de poste de Sainte-Sophie au 450 432-1008.



PONCEAUX

Jetez un coup d'œil à vos ponceaux pour vérifier qu'ils sont en bon état. Vous pouvez le faire avec une lampe de poche ou en prenant une photo (avec flash) avec votre téléphone cellulaire ou un appareil photo. Assurez-vous qu'il n'est pas abîmé ou bouché en partie ou totalement par un objet. Le cas échéant, veillez à retirer les objets créant l'obstruction ou à faire réparer vos ponceaux avant l'hiver.

DÉNEIGEMENT

Si vous avez des questions, plaintes ou commentaires à formuler relativement au déneigement sur le territoire, vous êtes invités à contacter Excavations Alarie, l'entreprise mandatée à cet effet ;

Téléphone : 450 430-6112
Télécopieur : 450 430-9957

Courriel : info@excavationsalarie.com
www.excavationsalarie.com

ÉPANDAGE DES SELS DE DÉGLAÇAGE ET DES ABRASIFS

La clé d'un épandage efficace et responsable est de déterminer la BONNE quantité, au BON endroit et au BON moment.

L'épandage des abrasifs (gravier) et des sels de déglacage (fondant, sels de voirie) est l'un des défis majeurs du déneigement.

Celui-ci doit être évalué de manière continue avec la température de la chaussée et la quantité de neige au sol. Les sels de déglacage sont utilisés en hiver pour faire fondre la neige et la glace lorsque la température se situe sous le point de congélation. La température à surveiller est celle de la chaussée et non celle de l'air : la première fluctue moins rapidement.

Plus la température de la chaussée diminue, plus le sel met du temps à agir. Les sels sont très efficaces jusqu'à une température de chaussée de -5°C, puis perdent rapidement de leur efficacité jusqu'à -10°C. Lorsqu'ils sont utilisés à des températures plus froides que -10°C, leur efficacité est très limitée, voire nulle.

Lors de précipitations de neige abondantes, l'épandage des sels de déglacage avant le déblaiement n'apporte aucun bénéfice. Dans ces conditions, la saumure créée par les sels et l'eau se dilue trop et perd de son efficacité. Durant les opérations de déblaiement, les équipes épandent tout de même certaines quantités de sels de déglacage et d'abrasifs, puisque les camions épandeurs sont munis de lames avant et latérales qui grattent la neige avant d'épandre les sels et abrasifs. Ensuite, les sels de déglacages sont utilisés en plus grande quantité à la fin des précipitations, lorsqu'il ne fait pas trop froid et que les camions ont totalement déneigé les rues. Comme les sels de déglacage ont un impact sur l'environnement, notamment sur les cours d'eau et les nappes phréatiques, il est important de limiter les quantités épandues. La clé d'un épandage efficace et responsable est donc d'appliquer la BONNE quantité, au BON endroit et au BON moment.

DÉPÔT DE NEIGE OU DE GLACE

Nous vous rappelons qu'il est interdit de :

- Pousser, transporter ou déplacer la neige ou la glace sur un lieu public ou sur la voie publique;
- Déposer de la neige ou de la glace dans un fossé d'égouttement ou dans un cours d'eau naturel ou d'obstruer la grille d'un puisard, le couvercle de regard ou le couvercle de vanne d'eau potable;
- Créer un amoncellement de neige ou de glace de manière à nuire ou à obstruer la vue d'une automobile ou d'un piéton, et ce, spécifiquement pour les terrains situés aux intersections;
- Obstruer par de la neige la visibilité d'une borne d'incendie et sa signalisation, ce qui nuirait au bon fonctionnement ou d'avoir accès à la borne;
- Installer, temporairement ou en permanence, une bordure, une clôture, un poteau ou tout autre objet (ex. : abri d'auto) dans l'emprise de la voie publique. Un entrepreneur peut installer un repère ou une tige de signalisation à une distance de 1,5 mètres de la chaussée.

Cartographie et géomatique disponible

La MRC de La Rivière-du-Nord met à la disposition des citoyens une carte interactive contenant différentes données publiques liées à l'aménagement du territoire pour l'ensemble de son territoire et à l'évaluation pour la municipalité de Sainte-Sophie. Nous vous invitons à consulter le site de la MRC à l'adresse suivante www.mrcrdn.qc.ca. Un hyperlien est également disponible sur le site Internet de la municipalité stesophie.ca.

À vos marteaux!

La période hivernale est idéale pour la planification de travaux à réaliser sur votre propriété. Le service d'urbanisme est là pour vous renseigner sur les différents aspects de la réglementation pour ainsi vous guider à la mise en œuvre de votre projet. N'oubliez pas que le permis doit être délivré avant d'entreprendre les travaux. Ce dernier ne devrait pas être perçu comme un outil de contrainte, mais plutôt comme un outil d'accompagnement, de communication et de prévention.

Afin d'obtenir toutes les informations nécessaires, nous vous invitons à :

- Consulter notre site Internet (stesophie.ca) où sont disponibles les différents formulaires de demande de permis, qui présentent une version simplifiée de la réglementation ;
- Communiquer avec le service d'urbanisme au 450 438-7784, poste 5201 ou par courriel mmajor@stesophie.ca.

Rappel pour la saison hivernale :

Afin de préserver le bon fonctionnement de votre installation sanitaire, il est fortement recommandé de laisser en place la neige sur votre champ d'épuration et votre fosse septique. Effectivement, la neige constitue un très bon isolant qui empêchera les incon vénients reliés au gel de votre installation.

Les abris d'auto temporaires sont permis seulement entre le 15 octobre et le 15 mai. La distance entre cet abri et l'emprise de rue ne doit pas être inférieure à 1,5 mètre (4,92 pi).

L'entreposage du bois de chauffage doit se faire uniquement dans les cours arrière et latérales.

L'entreposage des roulottes de camping dans la cour arrière ou latérale d'un bâtiment résidentiel est autorisé pourvu qu'aucune personne n'y réside.

Afin de permettre un déneigement efficace, il est interdit de déposer de la neige dans l'emprise de la rue. De façon générale, les fossés sont inclus dans l'emprise de rue.

Afin d'assurer et d'améliorer la sécurité publique, il est important d'afficher visiblement votre numéro civique de façon à ce que les différents services (incendie, ambulance, police, etc.) puissent repérer rapidement votre résidence lors d'une situation d'urgence.

DROIT ACQUIS

Définition : droit reconnu à un usage dérogoire, à un lot dérogoire ou à une construction dérogoire existant avant l'entrée en vigueur d'une loi ou d'un règlement qui, dorénavant, interdit ou régit différemment ce type d'usage, de lotissement ou de construction dans une zone donnée.

Évidemment, le principe des droits acquis ne s'applique que si l'usage n'était pas dérogoire à l'époque de son implantation et s'il n'était pas autorisé en vertu d'un permis contrevenant aux prescriptions du règlement. Par conséquent, tout usage ou construction effectué sans permis ne peut conférer de droits acquis. De plus, advenant des travaux non conformes, une dérogoire mineure est irrecevable selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ., c. A-19.1), article 145.5.

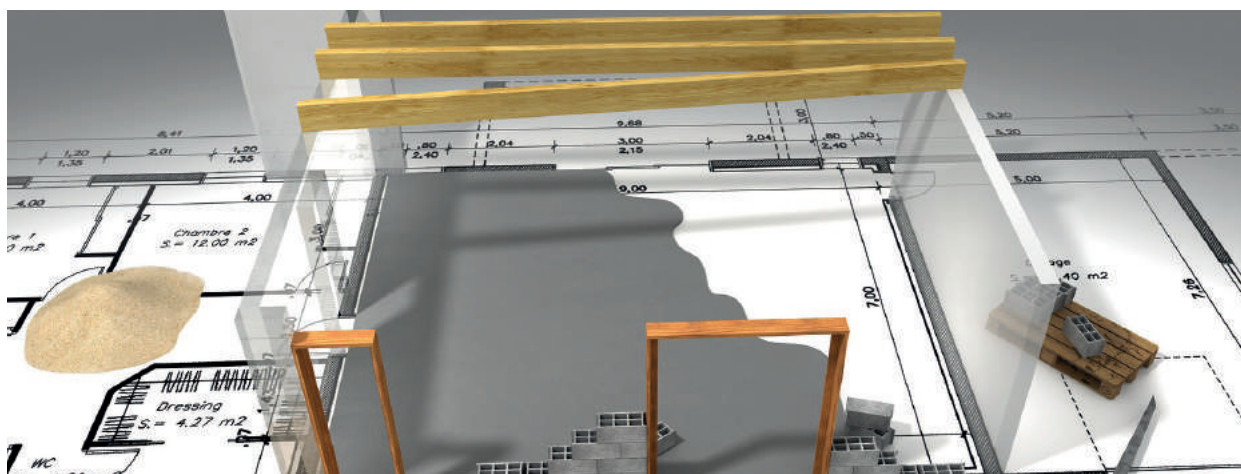
Un droit acquis se rattache à l'immeuble et non au propriétaire de cet immeuble. Par conséquent, un immeuble protégé par droits acquis conserve ses droits même s'il est loué ou vendu à un autre propriétaire. Le même principe s'applique pour un usage ou à un lotissement. Toutefois, les droits acquis d'un usage dérogoire seront perdus si celui-ci est abandonné, cessé ou

interrompu pour une période de 180 jours consécutifs et plus, et il ne sera pas plus possible de revenir à l'utilisation antérieure. Le fardeau de la preuve revient toujours à la personne qui prétend jouir d'un droit acquis. En l'occurrence, si une personne prétend pour sa part qu'elle possède un tel droit, c'est à elle à prouver qu'elle en possède un. Un propriétaire ne saurait invoquer des droits acquis en matière de nuisances.

Affichage

Nous constatons qu'il y a plusieurs enseignes qui sont implantées sans l'obtention préalable un permis. Nous désirons vous rappeler que vous devez faire une demande de permis pour construire, installer ou modifier une enseigne. De plus, nous vous invitons à prendre un rendez-vous au service d'urbanisme afin de vous assurer de la conformité de l'enseigne projetée, car plusieurs éléments (localisation, matériau, superficie, etc.) doivent être considérés lors de la demande du permis.

N'oubliez pas : toute enseigne annonçant un service ou un commerce doit être implantée sur le terrain où le service est rendu et où s'exerce le commerce.



LES APPAREILS DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Un court-circuit, une défaillance électrique ou un appareil placé à proximité d'un combustible sont les causes principales des incendies d'appareils de chauffage individuels fixes et d'unités centrales de chauffage.

Une utilisation sécuritaire

- Faites appel aux services professionnels d'un maître électricien pour l'installation de vos thermostats, tel que le stipule la Loi sur le bâtiment.
- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.
- N'appliquez pas de peinture sur une plinthe ni sur son cordon. Les plinthes électriques sont recouvertes d'une peinture qui est cuite et dont on sait qu'elle ne s'enflammera pas. La peinture qu'on y appliquerait pourrait se fissurer et prendre feu.
- Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins dix centimètres.

Si vous utilisez une chaufferette électrique portable

- Assurez-vous qu'elle porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC.
- Les appareils de chauffage portatifs doivent être munis d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe ou si l'appareil se renverse.
- Vérifiez que le système électrique peut supporter l'utilisation de l'appareil et

utilisez le calibre de fusible approprié.

- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. Évitez l'utilisation de rallonges.
- Installez la chaufferette de façon à ce que personne ne la renverse.
- Ne pas utiliser de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain.
- Ne coupez jamais la protection de mise à la terre de la fiche électrique.
- Ne laissez pas un appareil de chauffage portatif sans surveillance.
- Fermez l'appareil de chauffage portatif si vous quittez la maison ou si vous allez au lit.
- Placez l'appareil de chauffage portatif hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Une zone dégagée est primordiale.
- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage.
- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage.
- N'entrez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.



AVEZ-VOUS UN PROBLÈME DE FUMÉE DE BOIS?

Saviez-vous que la fumée du bois est composée de plus de 100 produits toxiques différents, dont les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques volatils (COV), les particules fines (PM_{2,5}) et le monoxyde de carbone (CO)? En fait, sur une base annuelle au Québec, le chauffage au bois contribue à 46 % des émissions des PM_{2,5} provenant de source humaine (industrie, transport, etc.). Ces particules ont la capacité de pénétrer profondément dans les poumons. Les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires et respiratoires, de même que les enfants et les personnes âgées, sont vulnérables à la présence de ces contaminants dans l'air. Voici quelques trucs pour réduire la quantité de fumée provenant de votre appareil :

Ne pas ...

- ... utiliser votre poêle à bois ou votre foyer à moins que ce ne soit nécessaire;
- ... chauffer au bois lorsqu'un avertissement de smog hivernal est en vigueur, à moins que le chauffage au bois soit votre seule source de chauffage;
- ... brûler d'ordures, de plastique, de papier glacé et de carton;
- ... brûler de bois vert ou humide, de bois de grève, de bois peint ou teint, de l'aggloméré et du contreplaqué;
- ... ranger votre bois dans un environnement humide;
- ... laisser dormir le feu et ne pas fermer les registres d'air.

À faire

- Utiliser votre poêle à bois ou votre foyer seulement si c'est nécessaire.
- S'informer des conditions de smog hivernal et respecter les avis de restriction relatifs au chauffage au bois.
- Faire un petit feu de flamme vive.
- Brûler du bois sec et propre.
- Si possible, changer pour un autre type de chauffage que le chauffage au bois.
- Si vous devez chauffer au bois, remplacer votre appareil par un poêle certifié EPA.



Bureaux administration

2212, rue de l'Hôtel-de-Ville,
2^e étage.

Adresse des casernes

1133, chemin de Val-des-Lacs
2200, rue de l'Hôtel-de-Ville

LA PRÉVENTION DES INCENDIES DURANT LE TEMPS DES FÊTES

L'installation du sapin

- Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthes, chauffettere, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

Saviez-vous qu'allumer les lumières dans un sapin trop sec risque de causer un incendie?

Les décorations lumineuses

- Utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Examinez vos décorations lumineuses avant de les installer. Jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées. Débranchez-les avant de remplacer les ampoules. Assurez-vous qu'elles ont le même voltage que les anciennes.
- N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa.

- Tout article utilisé à l'extérieur doit être branché à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre.
- Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons de rallonge autour de piquets de bois pour les tenir loin de la neige et de l'eau.
- Attention de ne pas surcharger le circuit électrique. L'utilisation d'une minuterie est conseillée.
- Les décorations lumineuses doivent être utilisées pour une période de temps restreinte. Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Les cordons de rallonge

- Utilisez des cordons de rallonge homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC. Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous d'abord qu'il est conçu pour un usage extérieur. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.
- Ne cachez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne surchargez pas les prises de courant. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.

ACEF (Association coopérative d'économie familiale Basses-Laurentides)	450 430-2228
Alcooliques anonymes	514 710-9024
Acouphènes Québec	1 877 276-7772
Association de la fibromyalgie des Laurentides	450 569-7766
Association laurentienne des proches de personnes atteintes de maladie mentale (ALPPAMM)	450 438-4291
Association regroupement des handicapés visuels des Laurentides (RHVL)	450 432-9689
Carrefour Jeunesse-emploi de Rivière-du-Nord	450 431-5253
Centraide Laurentides	450 438-0231
Centre antipoison	1 800 463-5060
Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides (CAPTCHPL)	450 431-3437
Centre d'action bénévole Saint-Jérôme inc. (Le)	450 432-3200
Centre de femmes Les Unes et Les Autres	450 432-5642
Centre Marie Ève (femme enceinte en difficulté)	450 438-1484
Centre Sida Amitié	450 432-9444
Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS)	450 436-8622
Drogue : aide et référence	1 800 265-2626
Grands-parents Tendresse	450 436-6664
Interligne (anciennement Gai Écoute)	1 888 505-1010
Jeunesse J'écoute	1 800 668-6868
Maison d'Ariane (aide et hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale)	450 432-9355
La Montagne d'Espoir	450 436-4747
Centre Prévention Suicide Faubourg	1 866 277-3553
Maison des parents d'enfants handicapés des Laurentides	450 431-7428
Maison Pause Parents Inc.	450 565-0015
Mesures alternatives des Vallées du Nord	450 436-6749
Société Alzheimer des Laurentides	1 800 978-7881
Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Laurentides	450 436-4469
Société canadienne du cancer	450 436-2691
Société de l'autisme des Laurentides	450 569-1794
SOS Violence conjugale	1 800 363-9010
Tel-jeunes	1 800 263-2266
INFO-SANTÉ	8-1-1
INFO-CRIME QUÉBEC	1 800 711-1800
SÛRETÉ DU QUÉBEC - NON URGENT	310-4141
SÛRETÉ DU QUÉBEC	9-1-1

CIRCUIT 35 - SAINT-LIN-LAURENTIDES

Coût pour les passages : Un seul tarif unitaire, comptant à bord, monnaie exacte : 3,90 \$. Pour informations : 450 759-5133, poste 106 ou 1 866 755-2917, poste 106 ou consultez le site Web de CRT Lanaudière au www.jembarque.com.
La Municipalité n'est pas responsable des changements d'horaire et du coût de passage.

DIRECTION SAINT-JÉRÔME / LUNDI AU VENDREDI

Rue Ste-Henriette / Route 335	6h30	8h15	10h15	12h15	14h15	16h15	18h15
Rue du Marché	6h33	8h18	10h18	12h18	14h18	16h18	18h18
510, rue St-Isidore (salle Opale)	6h36	8h21	10h21	12h21	14h21	16h21	18h21
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	6h38	8h23	10h23	12h23	14h23	16h23	18h23
Rue St-Isidore (face au Provigo)	6h43	8h28	10h28	12h28	14h28	16h28	18h28
Saint-Louis et 12 ^e Avenue	6h48	8h33	10h33	12h33	14h33	16h33	18h33
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	6h52	8h37	10h37	12h37	14h37	16h37	18h37
2210, rue de l'Hôtel-de-ville (caserne d'incendie)	6h59	8h44	10h44	12h44	14h44	16h44	18h44
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	7h08	8h53	10h53	12h53	14h53	16h53	18h53
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	7h11	8h56	10h56	12h56	14h56	16h56	18h56
Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	•	9h09	11h09	13h09	15h09	17h09	19h09
295, rue Saint-Jovite	7h22	9h22	11h22	13h22	15h22	17h22	19h22
290, rue de Montigny (hôpital)	7h23	9h23	11h23	13h23	15h23	17h23	19h23
280, rue Latour (gare Saint-Jérôme)	7h27	9h27	11h27	13h27	15h27	17h27	19h27

DIRECTION SAINT-JÉRÔME / WEEK-END

Rue Ste-Henriette / Route 335	7h54	16h34
Rue du Marché	7h57	16h37
510, rue St-Isidore (salle Opale)	8h	16h40
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	8h02	16h42
Rue St-Isidore (face au Provigo)	8h07	16h47
Saint-Louis et 12 ^e Avenue	8h12	16h52
Rang Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	8h16	16h56
2210, rue de l'Hôtel-de-ville (caserne d'incendie)	8h23	17h03
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	8h32	17h12
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	8h35	17h15
Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	8h48	17h28
295, rue Saint-Jovite	9h01	17h41
290, rue de Montigny (hôpital)	9h02	17h42
280, rue Latour (gare Saint-Jérôme)	9h06	17h46

CIRCUIT 35 - SAINTE-SOPHIE / SAINT-JÉRÔME

DIRECTION SAINT-LIN-LAURENTIDES / LUNDI AU VENDREDI

Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	•	9h09	11h09	13h09	15h09	17h09	19h09
295, rue Saint-Jovite	7h22	9h22	11h22	13h22	15h22	17h22	19h22
290, rue de Montigny (hôpital)	7h23	9h23	11h23	13h23	15h23	17h23	19h23
280, rue Latour (gare Saint-Jérôme)	7h29	9h29	11h29	13h29	15h29	17h29	19h29
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	7h41	9h41	11h41	13h41	15h41	17h41	19h41
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	7h44	9h44	11h44	13h44	15h44	17h44	19h44
2210, rue de l'Hôtel-de-Ville (caserne d'incendie)	7h53	9h53	11h53	13h53	15h53	17h53	19h53
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	8h	10h	12h	14h	16h	18h	20h
510, rue St-Isidore (salle Opale)	8h07	10h07	12h07	14h07	16h07	18h07	•
Rue Ste-Henriette / Route 335	8h10	10h10	12h10	14h10	16h10	18h10	•
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	•	•	•	•	•	•	20h05
Rue St-Isidore (face au Provigo)	•	•	•	•	•	•	20h10
510, rue St-Isidore (salle Opale)	•	•	•	•	•	•	20h14
Rue du Marché (station de service)	•	•	•	•	•	•	20h16
Rue Ste-Henriette / Route 335	•	•	•	•	•	•	20h19

DIRECTION SAINT-LIN-LAURENTIDES / WEED-END

Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	8h48	17h28
295, rue Saint-Jovite	9h01	17h41
290, rue de Montigny (hôpital)	9h02	17h42
280, rue Latour (gare Saint-Jérôme)	9h08	17h48
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	9h20	18h
Chemin de Val-des-Lacs et rue des Pins	9h23	18h03
2210, rue de l'Hôtel-de-Ville (caserne d'incendie)	9h32	18h12
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	9h39	18h19
510, rue St-Isidore (salle Opale)	•	•
Rue Ste-Henriette	•	•
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	9h44	18h24
Rue St-Isidore (face au Provigo)	9h49	18h29
510, rue St-Isidore (salle Opale)	9h53	18h33
Rue du Marché (station de service)	9h55	18h35
Rue Ste-Henriette / Route 335	9h58	18h38

UNE SOLUTION POUR RÉGLER UN CONFLIT ENTRE CITOYENS



Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN), organisme communautaire autonome, offre une alternative pour les situations conflictuelles ou préjudiciables qui surviennent dans une communauté. La communication et les relations entre les personnes sont au cœur des enjeux. C'est à titre de facilitateur, d'accompagnateur et d'expert en développement des compétences relationnelles, que l'organisme soutient de plusieurs façons les membres de sa communauté, des tout-petits aux aînés, de tous les milieux.

Saviez-vous qu'il existe un service offert sans frais pour vous accompagner à régler un différend ? La médiation citoyenne est, sur une base volontaire, une option facile d'accès et avantageuse pour gérer des problèmes entre voisins ou entre citoyens.

MAVN offre un accompagnement adapté à chaque citoyen. Si vous avez besoin de conseils ou simplement d'écoute, une personne conciliatrice-médiatrice est disponible. Consulter une personne impartiale est aussi une excellente option pour tenter de voir plus clair dans une situation.

Le service est offert par votre municipalité, en collaboration avec l'Organisme de Justice Alternative MAVN. N'hésitez pas à les contacter !

mavn.ca
info@mavn.ca
1 800 265-6749, poste 104

Pensez à la médiation de quartier !

C'est gratuit.

Facile d'accès.

Confidentiel.

Mediationdequartier.ca

450.436.6749 #104



Mesures Alternatives des Vallées
du Nord

CALENDRIER DES COLLECTES 2019



JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

ORDURES MÉNAGÈRES

V1 secteur village V2 secteur des lacs

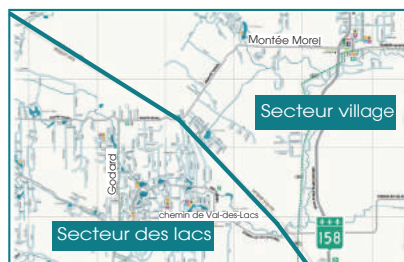
MATIÈRES ORGANIQUES

O1 secteur village O2 secteur des lacs

MATIÈRES RECYCLABLES

R1 secteur village R2 secteur des lacs

2199, boul. Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1
450 438-7784, poste 5241
tp@stesophie.ca | f stesophie.ca



DÉCEMBRE 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5 R2	6 02	7	8
9	10	11 V1 Ass. municipale	12 R1	13 01	14 V2	15
16	17	18	19 R2	20 02	21	22
23 /30	24 /31 V1	25 Noël	26 R1	27 01	28 V2	29

JANVIER 2019						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Jour de l'An	2 R2	3 02	4	5
6	7	8 V1	9 R1	10 01	11 V2	12
13	14	15 Ass. municipale	16 R2	17 02	18	19
20	21	22 V1	23 R1	24 01	25 V2	26
27	28	29	30 R2	31 02		

FÉVRIER 2019						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5 V1 Ass. municipale	6 R1	7 01	8 V2	9
10	11	12	13 R2	14 02 St-Valentin	15	16
17	18	19 V1	20 R1 1 ^{er} vers. taxes	21 01	22 V2	23
24	25	26	27 R2	28 02		